

LO PUBLIAIRE



Eté 2005 N°78

Un vote historique, une participation massive qui donne une légitimité au résultat. Le terme de séisme a été évoqué à juste raison. Cette remise en question de l'Europe, ce mécontentement exprimés le 29 mai, vont peser dans les futures décisions jusqu'en novembre 2006, et mars 2007. C'est le moment de rappeler les grands principes du "Lo Publiaire". Il vous appartient... Il a donc un très large public et surtout des personnes d'un certain âge.

"Lo Publiaire" s'abstient d'aborder des sujets trop politiques mais peut dévoiler sa sensibilité sans pour cela alimenter une quelconque polémique.

"Lo Publiaire" est surtout un journal ludique, nos paysages, nos artistes, nos artisans, nos associations, ne manquent pas d'attraits, d'activités pour attirer notre attention et permettre de vous restituer nos élans, notre passion. Se connaître, à travers "Lo Publiaire" est sa mission principale.

"Lo Publiaire" veut participer activement à ce mouvement de solidarité pour que nos villages restent un foyer d'accueil où chacun d'entre nous évolue heureux de vivre.

Ce n'est pas la seule de ses vocations, il faut ajouter le désir de vous informer, d'être votre journal local. Les comptes-rendus des conseils municipaux d'Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois, ceux des conseils de la Communauté des Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, qui relatent les travaux, les décisions qui déterminent notre avenir. Les nouvelles brèves pour être au courant des événements récents avec l'inconvénient du décalage dû à la parution du journal tous les trois mois, pour rester au contact car c'est ce qui manque, ces nouvelles de proximité. Pour tout dire, ce qui manque c'est la solidarité... Ce regard qui s'attarde sur son environnement, son voisin. Il est vrai qu'il existe tellement de pôles d'attraction, que les moyens de transport ont diminué les distances, que le progrès a facilité toutes les approches, toute la compréhension de n'importe quel sujet. Le temps passe trop vite, on ne peut pas toujours s'attarder sur ce qui nous entoure, c'est dommage...

Recevoir des articles de la part de nos lecteurs est pour nous un véritable plaisir, une récompense, car ils prouvent leur confiance en l'équipe du "Lo Publiaire". Cette équipe travaille pour élargir le cercle de nos lecteurs vers la jeunesse, c'est notre défi pour les 20 ans du "Lo Publiaire", dans six mois maintenant...

<i>Editorial</i>	2
<i>Nouvelle brèves</i>	3
<i>Mots croisés</i>	5
<i>Le référendum... et après ?</i>	6
<i>Les compoix de Saint Bauzille</i>	8
<i>Rencontre avec un artiste</i>	
<i>France Ballot-Léna</i>	9
<i>Au sujet d'un pont</i>	10
<i>Ecole omnisport la Séranne</i>	11
<i>Comité des fêtes</i>	12
<i>Les 40 ans du Comité des Fêtes</i>	12
<i>Les "bugades" de nos grands-mères</i>	14
<i>Association "Entraide du Thaurac"</i>	15
<i>Le sourire de Marinette</i>	16
<i>Les foulées du Thaurac</i>	17
<i>Joyeux anniversaire M. Perrier</i>	17
<i>L'Abîme de Rabanel</i>	18
<i>Escalade</i>	19
<i>Le groupe vocal du Foyer Rural</i>	20
<i>Des nouvelles de la</i>	
<i>petite ferme de Martine</i>	20
<i>Lancez-vous dans le compostage</i>	21
<i>Trente et un ...</i>	22
<i>Nécrologie</i>	22
<i>Agenda - Etat civil</i>	23
<i>Programme de la fête de St Bau.</i>	24

Page de couverture « photo Thierry Célié »

"La Fous du Mas de Banal"

après une période pluvieuse (Mars 2004)

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

*(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

Journal d'information trimestriel :
Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- *Président : Jacques DEFLEUR*
- *Composition : Thierry CELIE*
- *Rédac. : Signataires des articles*

Prochaine parution
N° 79 Octobre 2005

*Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier*

Nouvelles brèves

Jacques DEFLEUR

Ce mercredi 8 juin a été fertile en évènements :

- **Le pont suspendu** a été mis à l'épreuve. Trois camions de 26 tonnes chacun se sont arrêtés en son centre. Des techniciens ont mesuré les déformations de sa structure. Les résultats seront comparés aux courbes élaborées par le bureau d'étude, s'ils correspondent, le pont suspendu sera bon pour le service.

Vers 11 heures du matin, un énorme panache de fumée blanche s'élève dans le ciel, au milieu du village. Les abris de jardin de M. Marcel ROUVIERE, ont été dévastés par les flammes. L'intervention rapide et efficace des pompiers de Ganges a permis que ce feu ne s'étende pas aux bâtiments voisins.

Vers 19 heures, VALRAC en fête. Un ruban bleu, blanc, rouge, un discours, l'équipe qui a construit le bac, tellement utile et utilisé pendant les 3 mois de fermeture du pont, a voulu fêter avec beaucoup d'humour l'ouverture du pont suspendu. Un apéritif, un repas ont scellé l'amitié, ont symbolisé le soulagement et la joie de pouvoir utiliser un pont tout neuf.

Ce lundi 13 juin, de bonne heure le matin, les gendarmes en tenue ont investi la place du Christ. Dans la nuit des individus cagoulés ont tenté de cambrioler le magasin du Joaillier Bijoutier. La grille de protection une fois fracturée, ils ont brisé la vitrine, c'est alors que l'alarme a fonctionné, les obligeant à prendre la fuite.

Un magasin, place du Christ, a souvent changé d'enseignes. D'abord, un cordonnier, puis un marchand de journaux, bazar, un concepteur de villas, puis demain un SNACK-PIZZA. Nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue à cette nouvelle activité, au centre du village.

- **Rue de l'Agantic : un restaurant va ouvrir** ses portes, peut-être à l'instant où vous ouvrez ce journal. Justement à la place de l'ancienne usine, l'Agantic. Isabelle et Olivier BATAILLE tenaient si vous vous en rappelez, l'auberge du Mas de Coulet, en bas de la Cardonnille. Et bien, aujourd'hui, ils ont voulu présenter les mêmes prestations au centre de St Bauzille, où le bruit des métiers a résonné longtemps, d'ailleurs quelques photographies

Agonès, St Bauzille de Putois : Un nouveau pont



Les vestiges de l'ancien tablier



*Mise en place du dernier élément du nouveau tablier
le 19 avril 2005*



Les essais de résistance le 8 juin 2005



Le jeudi 13 mai 2005 c'est la fête à Valrac, inauguration symbolique du nouveau pont suspendu humour,convivialité et bonne humeur étaient au rendez vous

de l'époque sont pendues sur les murs. Cuisine familiale, servie dans l'ancienne filature, pièce avec un plafond haut avec des voûtes qui gardent la fraîcheur, ou sur la terrasse à l'arrière, ombragée et claire à l'écart des passages de véhicules. La clientèle : les randonneurs, à pieds ou à VTT, les amateurs de gîtes ou chambres d'hôtes, il en existe déjà deux et ils ont en projet d'en construire deux autres, voire plus, il existe tellement de place. Vous découvrirez la cour intérieure, entourée sur les quatre côtés par les bâtiments de deux étages, un puits majestueux trône au milieu, d'ailleurs, comme à l'ancien temps, des bouteilles étaient trempées bien au frais. Souhaitons donc à ce



Incendie d'un abri de jardin en plein cœur du village

jeune couple, la réussite qu'il mérite, il faut toujours saluer une nouvelle activité, qui réveille notre village...

- **Ce vendredi 17 juin à 18 heures** se déroulait le premier concours de pétanque, organisé par Isabelle et Didier du Café de l'Union. Inscription à 17 heures 30, tirage à 18 heures, les jeux sont tracés sous les platanes de la place du Christ. Pour une première, c'est un succès, 18 joueurs. D'autres concours seront prévus, le jeudi et le samedi à la même heure. Les pétanqueurs n'ont qu'à se féliciter de cette excellente initiative.

Vous pouvez lui donner n'importe quel nom, le construire avec n'importe quelles dimensions, **le ralentisseur ne sera jamais populaire.** L'avenue du Chemin Neuf, du rond point de l'Auberge au croisement du chemin des Lutins, a subi d'importantes transformations, qui ont posé quelques problèmes aux riverains. 4 ralentisseurs, 16 personnes qui ont signé une pétition, l'abattage de quelques platanes, m'ont poussé à demander une audition à M. Rémy CARLUY, maire de St Bauzille. Je vous dévoile les résultats de cette entrevue.

L'aménagement de la départementale n° 986, est de la compétence du Conseil Général de l'Hérault qui en assume la conception et les frais. Les ralentisseurs font partie de la politique actuelle de la sécurité des routes et surtout des traversées de villages. St Bauzille n'a pas échappé à cette modernisation et n'échappera pas à la deuxième tranche, du croisement du Croutou au rond-point du pont de Sérody, demandée par les riverains qui ne peuvent plus traverser la route sans danger. L'abattage des 17 platanes a été décidé par la commission d'abattage des arbres du Conseil Général, avec toujours ce souci de sécurité des piétons et en particulier des mamans avec les poussettes. La moitié d'entre eux étaient creux et soulevaient la chaussée voire les fondations des maisons. Il devenait urgent de prendre une décision. 3 autres platanes ont été abattus après la rue de Virac, pour dégager une sortie d'un lotissement qui se composera de 19 villas.

En ce qui concerne **l'école du Thaurac** et en particulier l'école maternelle, tout est en oeuvre pour envisager l'augmentation du nombre de classes, responsabilité de la Communauté des Communes. Quelques solutions sont envisagées, peut-être à la place de la mairie actuelle, et l'ancienne école des garçons deviendrait la nouvelle mairie, ou d'autres à imaginer, mais il est certain que les responsables poussés par une démographie galopante dans le département de l'Hérault,

se penchent avec sérieux sur ce problème.

- **Ce mardi 21 juin, championnat de l'Hérault de pétanque, triplettes vétérans**, 64 équipes. Cette compétition a attiré beaucoup de spectateurs qui, malgré une petite averse, sont restés sur le plan d'eau, pour assister à la finale qui opposa une équipe de Clapiers du Secteur Pic St Loup, HEUREL, OPRANDI, ALMEDIA, à une équipe de Castelnau, FARE, MOREAU, TALLIANDIER. Ces deux équipes sont qualifiées pour le championnat de France. C'est l'équipe menée par Jo FARE qui est championne de l'Hérault, après une finale où la fatigue d'une longue journée s'est faite plus lourde à Clapiers qu'à Castelnau. Un article plus complet paraîtra dans le prochain journal.

- **Vendredi 24 et samedi 25 juin a au lieu le premier FESTIBERGES** : des exposants, de la musique, du spectacle de rue. Les associations AD AUGUSTA et PROP'TIMBANQUES ont organisé ce cocktail bien sympathique. Les visiteurs, peu nombreux l'après-midi à cause de la chaleur, sont arrivés en fin de journée pour des soirées très réussies. Longue vie au Festiberges. Un article écrit par l'un des organisateurs paraîtra dans le prochain Publiaire (I. Nouvelon)

- Plus de deux cents personnes se sont déplacées à Agonès **les week-ends du 26 juin et 3 juillet** pour voir l'exposition "**La vie du village au fil du temps**". Réalisée à partir de documents photographiques prêtés par les habitants du village. C'est une expérience réussie, à renouveler !

- **Vendredi 1^{er} juillet a eu lieu la kermesse du Sou des écoles** à l'Ecole publique du Thaurac, les réjouissances habituelles : jeux,



Enlèvement de 17 platanes devenus trop encombrant

apéritif, repas ont été cette année accompagnées d'une animation musicale réalisée bénévolement et avec brio par Richard Bruère-Dawson. (I. Nouvelon)

L'association Chemins de Terre investit dans un nouvel équipement : un tour de potier, et vous propose dès septembre des ateliers adultes et enfants. Tel. : 04.67.73.15.42. (I. Nouvelon)

MOTS CROISES

Par Fred et Christian LECAM

Horizontal

1. - Le petit indispensable de la région qui voit le jour à chaque saison.
2. - Témoins de confidences
3. - Pression inversée
4. - Elle est involontairement isolée – À sa chambre
5. - Matières pour fauteuil – Sous le DO
6. - Lettres de Georges – Cavité naturelle
7. - Contesta – Sur la tête de Benoît XVI
8. - Moitiés d'une certaine douzaine

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

Vertical

- A. - Des cucurbitacées à surcharge pondérale
- B. - Spécialité médicale
- C. - Accompagne toujours l'Abbé Pierre – Anté méridem
- D. - Symbole pour tête couronnée – Dans la suie
- E. - Situation d'un Robinson Crusoe – Tête de Tsar
- F. - Dans le bon sens, pour saluer les sportifs – Est donc informé
- G. - Défaite prussienne – Département cher à Virenque
- H. - Ronronnement pour bande dessinée – Département cher à Jean-Claude Killy
- I. - Extraits de la fève de Calabar

(Solution page 23)

20 mai 2005

Au moment où j'écris ces lignes, le référendum sur le « traité de Constitution européenne » n'aura lieu que dans neuf jours. Mais le genre de réflexion que je veux exprimer sur ce sujet n'aurait peut-être pas été bien reçu s'il avait été publié pendant la campagne électorale à laquelle des partisans du OUI comme des partisans du NON auraient risqué de l'intégrer.

Donc, comme tous les électeurs, j'ai eu entre les mains, en temps voulu, les 191 pages d'un texte serré, très technique, ultra dense. Un jeune, lors de l'ouverture de la campagne par le Président de la République, lui a dit : « Pour comprendre ce texte, il faudrait au moins un bac plus 10 ». Je n'ai pas mon bac, mais j'ai essayé de le lire, et je suis de son avis. Mais je l'ai fait par petits bouts, pour ne pas, soit m'endormir, soit attraper la migraine. Puis, j'ai comparé ce que j'avais lu avec ce qu'en disaient les uns et les autres.

Parfois on réussissait presque à me convaincre, dans un sens ou dans un autre, sur tel ou tel point particulier du traité, son utilité, ou son ambiguïté, son insuffisance ou son excès, son progrès ou son recul par rapport au passé ou au présent. Parfois aussi on arrivait à m'agacer par des arguments trop simplistes, des jugements arbitraires de la part des défenseurs du oui ou du non. Trop agressifs sur les personnes du camp opposé, accusées d'ambitions personnelles ou de faiblesse intellectuelle, trop caricaturaux aussi parfois : un « oui » qui résoudrait tous les

problèmes et un « non » équivalent à une catastrophe de longue portée, ou au contraire, un « oui » consacrant un immense recul social continental et un « non » salvateur définitif pour des lendemains qui chantent. J'ai même été choqué par l'assurance de certains, leur certitude absolue d'avoir raison et leur mépris pour ceux qui pensaient autrement qu'eux. Heureusement, il y a eu de part et d'autre, des argumenteurs sérieux, calmes, honnêtes et respectueux des autres. Ils ont expliqué avec rigueur et patience que ce projet de constitution comportait des avantages, mais aussi des inconvénients avec plus d'avantages que d'inconvénients pour les uns, ou l'inverse pour les autres, ce qui était normal. Et ils laissaient l'auditeur libre.

Mais, hélas, ce n'a pas été l'ambiance générale de la campagne et il a bien fallu que chacun de nous prenne sa décision. Quand ces lignes paraîtront en public, on saura lequel, du « oui » ou du « non » l'aura emporté et combien ne se seront pas décidés à choisir entre les deux, en n'allant pas voter du tout, ou en votant « blanc » (mais ces derniers ne seront pas comptabilisés).

Toujours est-il qu'une fois ce débat référendum – bazar passé, qui aura semé la zizanie dans chaque groupe, qu'il soit politique, social, syndical ou même familial, l'essentiel sera à réaliser et une chose sera plus que jamais nécessaire : la SOLIDARITE entre les humains.

Et cet essentiel ne sera programmé ni par le groupe (provisoire et éphémère) du

« oui », ni par celui des défenseurs du « non » qui, chacun de leur côté n'ont pas de programme commun pour l'instant.

Or, pour édifier une perspective cohérente à la suite du Référendum sur le Traité européen, il faut se rendre compte de quelques difficultés :

En France, au moins, et actuellement, nous avons trop l'habitude de compter sur les « politiques » pour résoudre nos problèmes importants (en les traitant trop vite de « tous pourris » s'ils nous déçoivent) sans nous interroger assez sur nos responsabilités personnelles. Quelques exemples :

- 8% seulement des salariés sont syndiqués en France

- A Saint-Bauzille, seulement quelques dizaines de personnes se sont déplacées pour défendre la poste.

- A chaque élection, il y a de plus en plus d'abstentions

- La publicité envahissante incite de plus en plus chaque individu à ne penser qu'à lui-même

- Internet permet de contacter des foules d'individus anonymes du monde entier qu'on ne verra jamais tout en ignorant le voisin de palier ou de la maison d'à côté. Etc. ..., etc. ...

Alors, face à cette situation, il est urgent que chacun se réveille et se mobilise contre ces courants actuels pour les inverser, qu'il essaie d'approfondir sa propre réflexion sur ce qu'il est lui-même, sur sa place parmi les autres, sur sa responsabilité par rapport à lui-même et à ces autres.

Car la qualité de notre avenir

collectif ne dépend pas essentiellement du succès ou de la défaite du traité constitutionnel qui nous a été proposé mais de notre attitude à tous, que nous soyons « France d'en haut » mais aussi et surtout « France d'en bas ». Si nous sommes des citoyens responsables, on pourra toujours trouver des solutions satisfaisantes aux grands problèmes du jour. A nous tous et à chacun de jouer sa carte. Sinon ???

30 mai 2005

Hier soir, à 22 heures 30, on a eu, tous ensemble, le résultat du Référendum. Je n'en ferai pas de commentaire, sauf sur un point à propos duquel les partisans du « oui », comme les partisans du « non » ne peuvent que se réjouir ensemble : le très fort pourcentage de participants au vote. Espérons que c'est un signe encourageant de la volonté plus marquée qu'avant, de la part des citoyens, de prendre leurs responsabilités par rapport à la chose publique.

Un autre point devrait nous poser question à tous : si le traité avait donné lieu à un vote à la chambre des

députés, il est certain qu'il aurait largement été adopté, alors qu'il a été largement refusé par ceux qui, justement, ont élu cette chambre. Contradiction entre démocratie représentative et démocratie participative : ça vaut vraiment le coup d'y réfléchir.

De toute façon, il faut réapprendre l'écoute des autres, faire les efforts nécessaires pour essayer de trouver et de soutenir en priorité des objectifs communs au plus grand nombre, se recentrer sur l'essentiel et le plus urgent, qui n'est pas forcément ce qu'on appelle la « croissance ». En effet, l'idéal n'est pas l'enrichissement global de la société, mais une meilleure répartition de cette richesse.

Et, dans ce sens, il reste beaucoup à faire. Alors mettons de côté les séquelles des disputes entre le « oui » et le « non » et essayons, tous ensemble, et chacun personnellement et à sa mesure, de trouver les moyens d'y parvenir.

Ça prendra du temps ? Et alors ?

17^{ème} Bourse de Cartes Postales Anciennes et autres collections

(Timbres, télécartes, monnaies,
vieux papiers, vieux livres ...)

**Dimanche
21 août 2005**

**Salle des Fêtes de
9heures à 18heures**
Organisée par le Club Cartophile
Gangeois

Renseignements : 04.66.64.39.77. ou
04.67.73.82.16.
E-mail : mcbke@aol.com

Résultat du référendum du 29 mai 2005 - Question : Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe

Communes	Inscrits	Abst.	Votants	%	Blancs Nuls	Exprimés	Oui	%	Non	%
Agonès	182	36	146	80.22%	4	142	53	37.32%	89	62.68%
Brissac	432	83	348	80.56%	6	343	134	39.07%	209	60.93%
Cazilhac	951	224	727	76.45%	21	706	266	37.68%	440	62.32%
Ganges	2 850	799	2 051	71.96%	47	2004	784	39.12%	1 220	60.88%
Gorniès	133	17	116	87.22%	1	115	63	54.78%	52	45.22%
Laroque	954	254	700	73.38%	18	682	237	34.75%	445	65.25%
Montoulieu	109	31	78	71.56%	3	75	27	36.00%	48	64.00%
Moulès et Baucels	489	109	380	77.71%	4	376	125	33.24%	251	66.76%
St Bazille de Putois	1 001	226	775	77.42%	21	754	277	36.74%	477	63.26%
Hérault				71.74%				39.86%		60.14%
Languedoc Roussillon				72.24%				37.62%		62.38%
France entière				69.37%				45.33%		54.67%

Les compoix de Saint-Bauzille



Sous l'Ancien Régime la fiscalité était déjà bien organisée et il était difficile d'échapper aux impôts du roi. Parmi tous ces impôts on trouve la *taille* qui, au départ, devait être exceptionnelle mais deviendra permanente. Dans le Languedoc la *taille* est réelle c'est-à-dire qu'elle frappe les biens fonciers de chaque personne. Pour la calculer et la répartir justement, les communautés villageoises tiennent des registres appelés "compoix" qui sont mis à jour régulièrement.

Ces registres nous donnent beaucoup de renseignements et de détails sur le patrimoine de chaque habitant, mais ils n'ont pas de plans (comme le cadastre qui apparaîtra plus tard à la Révolution).

Les deux compoix de Saint-Bauzille

A Saint-Bauzille nous avons la chance de trouver deux compoix dans les archives municipales : l'un qui a été fait en 1567, écrit en occitan et décoré de belles lettrines, l'autre plus récent qui date de 1743 et qui est rédigé en français.

Le compoix de 1567 a été utilisé jusqu'en 1742 et, pendant ces 175 années, on y a noté toutes les mutations de

propriétés, ce qui fait que ses pages sont souvent surchargées et raturées.

Celui de 1743 n'a aucune surcharge.

On compte 202 propriétaires dans le compoix de 1567 et 386 dans celui de 1743.

Les biens sont décrits avec précisions, on nous indique :

- leur nature : maison, membre, jardin, vigne, castanet...

- l'endroit où ils se trouvent que l'on appelle tènement: *Teulières, Truc, Martinias, Cavalounes, Croses*...

- la situation de la parcelle, avec les noms des quatre propriétaires voisins, mentionnés en fonction des points cardinaux ou des vents (*levant, midi, couchant et vent droit*)

- leur superficie

Toutes ces informations servent bien sûr à estimer la valeur des biens fonciers, de façon à pouvoir répartir la *taille* équitablement.

L'utilité des compoix

Depuis les dernières décennies les historiens des campagnes de l'Ancien Régime ont beaucoup utilisé les compoix, car les renseignements qu'ils fournissent permettent de connaître l'histoire de la propriété et de mieux situer les hommes dans leur environnement.

Avec l'informatique, le travail de recherche se trouve simplifié. Ces documents fiscaux sont en effet répétitifs, ce sont toujours les mêmes indications qui reviennent sans arrêt à chaque page : on peut donc les faire entrer dans une base de données, ce qui rend leur exploitation plus rapide et plus facile.

Comme il n'était pas dans mes intentions de faire des

fiches manuscrites, j'ai saisi les deux compoix de Saint-Bauzille, ce qui représente :

- 1903 enregistrements et plus de 20000 informations pour le compoix de 1567
- 2076 enregistrements et plus de 25000 informations pour le compoix de 1743

Les plans des archives départementales

Nos ancêtres contribuables, une fois entrés dans mon ordinateur, avec leurs maisons *en crotte* ou *sans crotte*, leurs *membres*, leurs *estables* et leurs *tinals*, leurs terres cultivées ou en friche, il restait à trouver l'essentiel : où habitaient-ils dans le village?

Car les compoix, comme je l'ai déjà indiqué, ne sont jamais accompagnés de plans. On peut évidemment, avec beaucoup de temps et de patience, exploiter la base de données et retrouver l'implantation des maisons et des parcelles.

Mais, chose rare et exceptionnelle, les archives départementales possèdent deux magnifiques séries de plans de Saint-Bauzille, faits au XVIII^e siècle à la demande de l'évêque de Montpellier qui, il faut le rappeler, était le seigneur de notre village jusqu'à la Révolution.

Une de ces séries comporte 44 feuillets qui correspondent parfaitement avec le compoix de 1743. J'ai donc pu placer tous les Saint-Bauzillois dans leurs maisons et retrouver leurs terres dans les *Patus*, à *Martinias*, à *Pouzols* ou ailleurs.

De plus la comparaison des compoix et des plans m'a permis de comprendre la naissance et l'évolution du village.

Catherine Gay-Petit

Atmosphère... Il règne chez France Ballot-Léna une atmosphère particulière, un peu mystérieuse, légèrement magique peut-être.

Il y a d'abord cette belle façade aux pierres apparentes, dans la Grand Rue, qui incite à se poser la question : mais, qui peut bien habiter là ? Puis cette femme, discrète mais très présente, dont les silences sont aussi significatifs que les paroles. Enfin, ses tableaux, décrits par le peintre Laurent Dubé « comme autant de paysages 'naturels' ou 'mentaux' » pour lesquels « on s'autorisera un voyage en profondeur ». Il paraît impossible de rester devant les toiles de France Ballot-Léna : pour en apprécier le message, pour en saisir tout le sens, il faut y pénétrer ou accepter qu'elles nous pénètrent.

L'artiste, avec une grande sensibilité, cherche à exprimer par le trait et les couleurs « ce qui est derrière » et souhaite « donner à voir l'au-delà ». Dans ses poèmes, elle veut « dire l'indicible ». L'indicible de la vie : la vie d'une fleur, la mort d'un être cher.

France Ballot-Léna a commencé le dessin et la peinture en atelier très jeune mais elle a été interrompue dans son élan par des parents qui ne souhaitaient pas qu'elle poursuive des études d'art. C'est à trente ans qu'elle a l'opportunité de se consacrer complètement à son œuvre.

Lors de ce nouveau départ, elle commence par écrire un poème avant de le transcrire en couleurs. A présent écriture et peinture sont parfois mêlées, parfois séparées.

Elle a composé sa palette de

couleurs au fil de ses voyages et si elle a commencé par l'aquarelle, c'est avec la peinture à l'huile que, selon son expression, elle livre « un combat au corps à corps ». De l'aquarelle, elle garde des effets de transparence très aquatiques. Elle a aussi composé des collages peints. Il est rare qu'elle prépare un tableau par un croquis, en général, le tableau vient, plus ou moins facilement, en peignant.

Pour sa dernière série de toiles, France Ballot-Léna utilise le graphisme des mots comme support mais se libère de leur sens en peignant au point de ne plus savoir ce qu'elle avait écrit au départ. Seuls restent les traits, comme des lianes, et les couleurs, comme des fleurs ... mais ce n'est pas aussi simple qu'une image, pas aussi gai que la luminosité qui s'en dégage, pas aussi transparent que les couleurs le paraissent.

France Ballot-Léna est aussi poète (le mot « aussi » apparaîtra comme superflu à toute personne qui a vu ses toiles, qui sont poésie). Elle me précise qu'elle écrit souvent d'un seul jet et qu'elle corrige parfois un mot si, à la lecture à haute voix, le rythme du texte le demande. Elle a publié deux recueils dont le dernier « Courbe le fleuve » (chez Théétète éditions en 2001) lui a été inspiré, entre autre, par l'Hérault qui coule au pied de son jardin. Elle a en projet la publication d'un troisième livre de poèmes illustrés par ses soins ... « Courbe le fleuve II ».

France Ballot-Léna me fait admirer la vue sur le fleuve et sur l'entré des Gorges que l'on a depuis le fond de son

jardin. Elle m'explique qu'elle a choisi cette maison pour cette vue, il y a treize ans.

Un lieu envoûtant, habité par une artiste dont la personnalité et les œuvres emplies d'esprit m'ont ensorcelée.

Isabelle Nouvelon

*La coulée du même
Découvre mon être sylphe
Carrefour d'élans contraires,
Aimerais-je le sombre abysse ?
Pour chaque heure d'insomnie
Je tire la corde secrète
Des plongeurs du silence.
Je dédaigne leur forme
Tant que les mots ne m'aurent
Appris la mort calquée sur
Le jour de ma naissance.
Courant rapide, il gronde
Courant lent, il caresse
Puisse le courant de mon être
Enrouler, agiter, contourner,
Rocs, pierres, herbes de cette vie.
L'oiseau secret stride son chant,
Je ferme les yeux, respire le murmure
Des eaux, la caresse du soleil,
Le clapotis infime des rides de
Toute mansuétude.*

France Ballot-Léna

*France Ballot-Léna exposera à Cézas du
12 au 15 août. Renseignements :
Association Asphodèle le prieuré
04.67.71.12.43*

Au sujet d'un pont



C'est en faisant des recherches à la bibliothèque de Saint-Bauzille-de-Putois (mon lieu de travail) que j'ai découvert un « Bulletin des Lois » n° 1073 datant du 10 décembre 1862, publié sous Napoléon III, empereur des français.

Le décret impérial n° 10,761 a été établi lors de la création du Pont Suspendu, près de Saint-Bauzille-de-Putois, reliant Brissac à Saint-Hippolyte.

Voici le contenu de ce décret :

N°10,761.

– DECRET IMPERIAL

(contre-signé par le ministre de l'intérieur) portant :

ART.1^{ier}. Est déclarée d'utilité publique l'exécution des travaux de construction d'un pont suspendu en fer à établir sur la rivière Hérault, près Saint-Bauzille-de-Putois (Hérault), pour le service du chemin vicinal d'intérêt commun n° 8, de Brissac à Saint-Hippolyte, en remplacement du bac actuel, ainsi que celle des abords et dépendances dudit pont, conformément au plan ci-annexé.

2. La mise en adjudication des travaux est autorisée aux clauses et conditions du cahier des charges, également annexé au présent décret.

3. Il sera pourvu aux frais de construction et d'entretien du pont, de ses abords et dépendances, au moyen d'un péage qui sera concédé par adjudication publique au soumissionnaire qui offrira le plus fort rabais sur la durée de la concession, dont le maximum, qui ne pourra excéder soixante ans, sera fixé à l'avance par le préfet dans un billet cacheté et au moyen d'une subvention

totale de cinquante mille cinq cent quinze francs, composée :

1° De souscriptions particulières s'élevant à la somme de cinq mille deux cent quarante-cinq francs ; 2° d'impositions extraordinaires votées par les communes de Saint-Bauzille-de-Putois et d'Agonès (*N.B. : la faute de trouve dans le texte original*), montant à cinq mille deux cent soixante et dix francs, et 3° d'une subvention de quarante mille franc à prendre sur les fonds du trésor.

Lesdites communes sont autorisées, à cet effet, à s'imposer extraordinairement pendant cinq ans, à partir de 1863, par addition au principal de leurs quatre contributions directes, savoir :

Saint-Bauzille-de-Putois, dix centimes, devant produire une somme totale de quatre mille deux cents francs environ ; Agonès, quinze centimes, devant rapporter une somme totale de mille soixante et dix francs environ.

4. Le concessionnaire substitué aux droits de l'administration, conformément à l'article 63 de la loi du 3 mai 1841, est autorisé à acquérir, s'il y a lieu, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles ou portions

d'immeubles dont l'occupation est nécessaire pour l'exécution des travaux.

5. L'adjudication ne sera valable et définitive qu'après avoir été approuvée par le ministre de l'intérieur.

6. A compter du jour où le passage du pont sera livré au public, et jusqu'à l'expiration du terme, qui sera fixé par l'adjudication, il sera perçu un péage conformément au tarif ci-après :

Une personne à pied, cinq centimes, ci 05

Une personne à cheval, dix centimes, ci 10

Un cheval, mulet ou âne, chargé ou non chargé, conducteur non compris, cinq centimes, ci. 05

Chaque bœuf, vache, taureau, porc ou veau, un centimes, ci 01

Voitures suspendues à sièges ou suspendues à quatre ou deux roues, à un cheval ou mulet, vingt centimes, ci 20

Voitures suspendues à sièges ou suspendues à quatre ou deux roues, à deux colliers, vingt-cinq centimes, ci 25

Voitures suspendues à sièges ou suspendues à quatre ou deux roues, à trois colliers, trente centimes, ci 30

Et ainsi de suite, en prélevant quinze centimes pour la voiture et cinq

centimes par centimes collier, conducteur ou voyageurs non compris.

Charrettes et voitures non suspendues à deux ou quatre roues, à un collier, quinze centimes, ci 15

Charrettes et voitures non suspendues à deux ou quatre roues, à deux colliers, vingt centimes, ci 20

Charrettes et voitures non suspendues à deux ou quatre roues, à trois colliers, vingt-cinq centimes, ci 25

Et ainsi de suite, en prélevant dix centimes pour la charrette et ajoutant cinq centimes par collier, non compris le conducteur.

7. Seront exempts des droits de péage :

Le préfet du département, le sous-préfet d'arrondissement, ainsi que leurs gens et leurs voitures ; les ministres des différents cultes reconnus par l'Etat ;

Les magistrats de l'ordre judiciaire dans l'exercice de

leurs fonctions et leurs greffiers ;

Les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées, les agents voyers, les employés des contributions indirectes, les agents forestiers, les préposés et agents des douanes, les employés des lignes télégraphiques ; les commissaires de police, les gardes champêtres, la gendarmerie, dans l'exercice de leurs fonctions ;

Les militaires de tout grade voyageant en corps ou séparément, à charge par eux, dans ce dernier cas, de présenter une feuille de route ou un ordre de service ;

Les courriers du Gouvernement, les malles-postes (*N.B. : la faute d'orthographe figure dans le texte original*), les facteurs ruraux faisant le service des postes de l'Etat ;

Les pompiers et les personnes qui, en cas

d'incendie, iraient porter secours d'une rive à l'autre, ainsi que le matériel nécessaire ;

Les élèves allant à l'école communale ainsi qu'à l'instruction religieuse ou en revenant ;

Les prévenus, accusés ou condamnés conduits par la force publique, ainsi que leur escorte. (*Compiègne, 23 Novembre 1862.*)

Certifié conforme :

Paris, le 10 * Décembre 1862,
*Le Garde des Sceaux,
Ministre Secrétaire d'Etat au
département de la Justice,*
DELANGLE

* Cette date est celle de la réception du Bulletin au ministère de la Justice.

On s'abonne pour le Bulletin des lois, à raison de 9 francs par an, à la caisse de l'Imprimerie impériale, ou chez les Directeurs des postes des départements.

Il est amusant de voir que les taxes et péages ne sont pas le lot de notre société, déjà à l'époque, communes et particuliers devaient apporter leur contribution pour la réalisation d'un tel ouvrage et pourtant, en 143 années, il en est passée de l'eau sous le pont.

Bernadette GIBELIN

Ecole omnisport la Séranne : bilan annuel

Voilà la saison 2004-2005 terminée.

L'équipe première drivée par Loulou Agranier termine 2^{ème} et accède à la promotion de première division qu'elle avait dû quitter la saison dernière pour des raisons extra sportive.

Les quinze ans ont effectué une bonne saison malgré l'opposition de clubs plus huppés.

Les treize ans quant à eux terminent à la 4^{ème} place

après une excellente saison.

Les benjamins ont eux aussi réalisé une belle saison et ont représenté le club avec brio lors des tournois de Sumène, Avèze et Saint-Hyppolite.

Les poussins composés en majorité de débutants sont à créditer d'une excellente saison.

Quant aux débutants, ils ont participé à plusieurs plateaux. Un grand merci à tous les dirigeants, aux parents qui ont joué le jeu et sans lesquels le

club ne pourrait vivre.

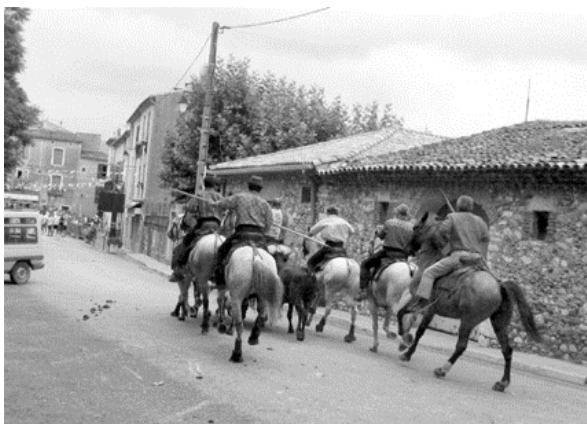
Je terminerai par nos vieux crampons qui, malgré l'âge, ont terminé 5^{ème} de leur championnat.

Merci à Didier et Isabelle du Café de l'Union pour leur aide et leur présence efficace lors des matchs.

Nous souhaitons à tous de bonnes vacances. Rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison.

Franz Reboul

Comité des fêtes



Abrivado du 7 août 2004

Chers amis,

Nous voilà de retour vers l'été. Cette saison que nous attendons avec impatience est aussi l'occasion de se retrouver entre collègues, voisins ou parents pour profiter au mieux de ces longues journées ensoleillées qui s'offrent à nous. Après un repas au bord de l'eau, sous l'ombre des viges, ou bien après une grillade au bord de la piscine, les familles se déplacent pour voir ici où là tel feu d'artifice, telle finale du concours de pétanque, faire un tour de manège aux enfants, etc. Car

effectivement, l'été est la saison des fêtes votives. Eh bien sans plus tarder, parlons un peu de la nôtre, de la vôtre.

Nous innoverons cette année, par un lâcher de ballon place du christ, vendredi 5 août à 18h30. Ensuite une fois la nuit tombée, et de façon plus traditionnelle, la foule défilera le long de la grand' rue pour suivre la retraite aux flambeaux animée par la Pena de Pompignan. Pour le premier soir, le Comité des Fêtes a choisi de reconduire un orchestre pris trois ans plus tôt : KRYSTAL NOIR.

Samedi matin, de bonne heure, les enfants pourront taquiner truites et goujons au bord de l'hérault. Pendant ce temps, le fougasset dans le cœur du village permettra aux « couche tard » de se réveiller en fanfare pour prendre leur petit déjeuner. Mais attention, ce jour là, soyez bien éveillé et ne tardez pas à la sieste car dès 18h00 le samedi, les « bious » feront leur retour dans la grand' rue. S'en suivra RICOUNE et son verre à ballon puis le grand orchestre COKTAIL DE NUIT.

Dimanche matin, pour ceux qui ne pourront plus tenir d'attendre l'ouverture, un ball trap vous sera proposé. En fin d'après midi, une nouvelle Bandido vous sera proposée. Le soir venu, vous viendrez déguster les traditionnelles moules, offertes par le Comité des Fêtes, et poursuivrez votre soirée avec l'orchestre ARC K EN CIEL.

Le Lundi, nous reconduirons l'exceptionnel repas spectacle Cabaret, puis avant d'écouter l'orchestre Eden Star, nous profiterons pleinement du majestueux Feu d'Artifice offert par la Mairie.

N'oubliez pas tout au long de la fête les concours de pétanque en doublette sur les berges et les nombreuses attractions foraines qui font la renommée de notre fête.

Puisse le beau temps faire partie de la fête, car voilà un programme bien chargé comme d'accoutumée, mais qui sans nul doute, vous donnera entière satisfaction.

*Festivement vôtre,
Philippe Bertrand*

Les 40 ans du Comité des Fêtes

Le comité des fêtes est actuellement composé en grande partie d'hommes et de femmes jeunes, dynamiques, dévoués et compétents. Ils ont donné un nouvel élan à cette association, utilisant les moyens modernes d'information, de publicité, et faisant preuve d'imagination dans leurs choix. Il convient de les féliciter et les remercier pour leur action empreinte de bénévolat. Dans cet article je tiens à préciser que le Comité des fêtes a cette année quarante ans d'existence.

C'est en 1965 qu'il fut créé par la municipalité conduite par le maire André Chaler, laquelle fit appel aux responsables des diverses associations locales. La décision fut prise de constituer un Comité des fêtes, avec son bureau et son conseil d'administration. Je fus désigné président sur proposition de Jules Verdier, populairement appelé Julou. Un bureau d'aide sociale fut également créé sur l'initiative de Rose Verdier, ces deux associations oeuvrant de

concert ainsi que la municipalité. Le but du Comité des fêtes était l'animation du village en organisant diverses manifestations festives.

Le premier goûter des anciens, à partir de soixante-cinq ans, eut lieu aussitôt dans la salle du Foyer rural, animé par les chanteurs et chanteuses, nombreux à l'époque dans le village. L'ambiance était joyeuse, conviviale et le Final très folklorique. Par la suite, pour varier, on fit appel à des

animateurs ou groupes musicaux, mais les vedettes locales clôturaient toujours cette fête.

Plus tard, les municipalités successives en accord avec le Comité des fêtes et l'aide sociale décidèrent d'offrir un repas à la place du goûter. Ces repas eurent lieu dans une grande salle des Lutins cévenols, repas copieux, bien préparés ayant lieu à 12 heures et réunissant en moyenne 120 personnes. Ambiance toujours créée par les chanteurs, chanteuses et conteurs d'histoires... Ces repas des anciens ont été remplacés par la distribution du panier, lequel a été choisi par la majorité des personnes contactées.

Le Comité des fêtes organisa les premiers grands lotos dans la salle polyvalente non modifiée, non plafonnée et sans chauffage, ils avaient lieu en période froide. Des poêles à mazout plus ou moins performants étaient installés ainsi que tables et bancs rudimentaires. Le premier gros lot fut gagné par Baptiste Perez, c'était le mobilier d'une chambre à coucher. Les années suivantes, il y eut des progrès : achat de chaises par le Comité et la mairie, installation par le regretté Gilbert Coulet d'un écran lumineux affichant les numéros tirés du sac ou de la sphère.

La fête votive était tenue, comme l'on disait, par les jeunes de la classe. Le Comité des fêtes apportait son soutien, ainsi que la municipalité, et organisait, pour la première fois le banquet clôturant la fête, repas rassemblant plus de 500 personnes, d'abord sur la Place du Christ, puis sur la Place du Pré. La fête votive eut lieu quelques fois au fond du village. Pour ce banquet, il fallait rassembler un grand nombre de tables, de chaises et de bancs faisant appel pour cela au Comité de Ganges et

transports en camions. Heureusement, les bénévoles étaient nombreux. Le lendemain des agapes la place était nettoyée par les membres du Comité et les quelques employés municipaux.

On peut rappeler un épisode d'un repas, Place du Pré : un orage éclata avant ce repas, il fallut transporter tables, bancs et chaises dans la salle polyvalente. Ce qui fut admirable fut le très grand nombre de personnes qui aidèrent sous la pluie, les éclairs, le tonnerre, à transporter le matériel dans la salle où 600 (!) participants prirent place. Pour danser on déplaça les tables, tout se passa dans la bonne humeur et sans incident.

Les repas continuent avec toujours un nombre important de convives, sur les Berges de l'Hérault lors de la fête votive du mois d'août.

En 1977, ce fut Michou Ricome qui devint président du Comité des fêtes, faisant aussi partie du Conseil municipal. Avec son caractère jovial et entreprenant, il donna une nouvelle impulsion au Comité. Il organisa des cavalcades burlesques animées, avec bon nombre de chars et groupes costumés, au son des fanfares, attirant ainsi de nombreux spectateurs. Excellent boute-en-train et animateur payant de sa personne, avec la collaboration des membres du Comité, des associations, de la municipalité, le village vécut une belle période festive qui continua après son départ avec l'arrivée de nouveaux présidents. Nous citerons Thierry Célié, Anny Combet, Jean Bresson, Romain Belmont, Jean Reboul qui avec dévouement et compétence, avec tous les membres actifs des bureaux successifs, ont continué à faire vivre cette fête locale et organiser ce banquet traditionnel et amical qui réunit

toujours autant de personnes unissant les anciens et les nouveaux habitants du village avec les touristes et vacanciers de divers pays.

Le nouveau et actuel Président Philippe Bertrand avec sa belle équipe ont démontré leurs talents d'organisation que ce soit entre autres pour les lotos, le carnaval, le changement de date de la fête votive, son déroulement sur les berges de l'Hérault avec d'avantage de manèges et forains, de bons orchestres. Tout cela attirant un nombreux public. Le maintien du banquet traditionnel, toujours aussi imposant, l'entente avec la Joyeuse Pétanque pour les concours sur le grand boudrome attirant beaucoup de joueurs. N'oublions pas l'action de la municipalité qui apporte son aide matérielle, et celle des employés municipaux. Elle nous offre chaque année un féérique feu d'artifice sur les rives de l'Hérault.

Après ces quarante années d'activité, je souhaite que des bonnes volontés continuent à transmettre le flambeau aux nouvelles générations.

Louis OLIVIER



Ici la lotus avec une bande très joviale lors de la première cavalcade du 15 août

Ces lavandières du début du siècle dernier avaient un côté folklorique très sympathique de par leurs incessants va et viens, chargées de corbeilles d'osier débordantes de linge multicolore.

Je vous invite donc à vous replonger quelques instants au bord des eaux limpides de notre beau fleuve Hérault.

Elles étaient nombreuses à se retrouver sur les berges, le printemps venu, à emprunter les sentiers bordés d'orties et de boutons d'or, de la Coste au pont suspendu et même jusqu'aux Sauzèdes.

A l'époque où l'eau courante n'existait pas encore, il fallait bien faire la « bugade » !...

Certaines « lavaient pour le monde » mais la plupart le faisaient pour la famille. Ces vaillantes femmes se mettaient à genoux sur un coussin de fortune et frottaient vigoureusement le linge sur une large pierre plate préalablement bien nettoyée. Souvent elles faisaient appel aux hommes pour aménager un lavoir quelquefois éphémère en considération des éventuelles crues. A la sortie des gours, dans un petit courant de préférence, on arrangeait un plan d'eau assez large, à intervalle régulier, on plaçait des pierres plates. La laverie était opérationnelle !

Les « bugadières » comme on les appelait en occitan arrivaient avec la corbeille de linge sale, la fameuse pierre de savon de Marseille, elles sortaient la brosse et le battoir, pliaient en quatre leur tablier en guise de coussin avant de le déposer sur une pierre plate. Quelquefois les jeunes lavaient directement sur la pierre mais c'était plus rare évidemment ! Elles trempaient le linge, le

savonnaient, le frappaient à grands coups de battoir, le rinçaient et recommençaient l'opération en frottant énergiquement au moyen de la brosse à chiendent.

Ensuite, elles le lestaient dans le courant au moyen d'un ou plusieurs galets afin de le rincer abondamment au gré du fil de l'eau claire.

Une fois le panier vide, la lessive achevée, elles retiraient le linge, le tordaient pour l'essorer ; de l'aide était nécessaire, bien entendu, lorsqu'il s'agissait de draps rendus très pesants par le poids de l'eau.

Les salles de musculation et de gymnastique n'existaient pas à cette époque-là, mais ces courageuses personnes du sexe soi-disant « faible » ont démontré depuis l'aube des temps (n'en déplaise aux misogynes) que c'était loin d'être prouvé...

Après l'essorage, elles étendaient les draps sur les galets brûlants en les étirant aux quatre coins, elles les calaient ensuite avec de grosses pierres. Cette technique permettait un séchage rapide tout en évitant un fastidieux repassage. Quelquefois, le petit linge séchait sur les viges, ces arbustes aux feuilles allongées, de couleur vert-gris, dégageant une odeur particulière le long des rives de l'Hérault. Ces dernières sont représentatives de toutes nos escapades d'enfant et d'adolescent, sans épiloguer là-dessus, beaucoup d'entre vous allez vous remémorer tout ça !...

Cessons de rêver, revenons à notre linge. Ce linge sentait « le propre » comme l'on dit chez nous dans le Midi, une odeur caractéristique de savon de Marseille

additionnée des parfums de viges et parfois de menthe sauvage.

Ces dames devaient avoir une santé à toute épreuve car, même en considérant le côté bucolique de la situation au regard du superbe environnement, il fallait bien assumer quel que soit le temps...

A défaut de lavoir municipal, la « rivière » était un lieu de convivialité pour ces personnes qui se retrouvaient plus ou moins nombreuses suivant les périodes et les lieux. Les mains rougies, le teint halé, le verbe haut parfois, elles se racontaient des histoires, les ragots du village, leur condition pas très enviable il est vrai, à cette époque-là. Pas question pour un baigneur, enfant ou adulte, de troubler l'eau de ces dames car il s'en suivait en général un cataclysme verbal d'une puissance phénoménale !...

Je me souviens des dernières « bugadières », dans les années soixante. Un petit sentier nous permettait d'accéder au bord de l'Hérault, sous le quartier de l'Auberge, où nous pouvions encore assister à une « bugade », occasionnellement. Les machines à laver n'équipaient pas tous les foyers, certaines personnes, soit par choix personnel, soit par nécessité, ont perpétué cette coutume ancestrale bien plus longtemps. La grand-mère de mon épouse, Marie ISSERT, habitait un petit hameau blotti contre le rocher du Thaurac appelé La Coste. Malgré son âge avancé au moment où je l'écoutais retracer ses souvenirs, elle gardait toujours un sourire et un brin d'humour en réserve. Elle me racontait, il y a un quart de

siècle déjà, ses rituelles et harassantes randonnées, chargée comme une mule de linge et de divers accessoires en direction de l'Hérault bien en contrebas dans la vallée. Une fois descendu et lavé, il fallait bien le remonter, la plupart du temps encore mouillé !...

Les habitantes de La Coste du haut avaient certainement le « jarret » ferme mais au

prix de combien d'efforts et de va et viens incessants par des chaleurs torrides où même les cigales en oubliaient parfois de chanter. L'hiver, ce n'était guère plus engageant car il fallait souvent y descendre par des températures interdisant à un canard de se jeter à l'eau !...

Le progrès bien heureusement est passé par là, les machines à laver sont

devenues indispensables voire incontournables. Sans prendre aucun risque je peux affirmer que c'est l'avancée la plus utile et la plus appréciée des femmes et de nos jours des hommes par conséquent.

Vive donc le progrès lorsqu'il soulage la peine, mais qu'il devait être bon de se glisser dans des draps parfumés de savon de Marseille, de vives et de menthe sauvage !...

ASSOCIATION « ENTRAIDE DU THAURAC »

QUI SOMMES NOUS ? QUEL EST NOTRE BUT ?

UNE ACTION : LA BRADERIE

POURQUOI ? : ENTRAIDE HUMANITAIRE

COMMENT ? : 100 % DE LA RECETTE DISTRIBUÉE

A QUI ? : TOUTE PERSONNE EN DETRESSE, SURTOUT LES ENFANTS

à quelques kilomètres de chez nous ou bien à l'autre bout de la terre :

Nous donnons, grâce à votre générosité :

- soit directement à des personnes en difficulté dans la région,
- soit à de petites Associations Humanitaires qui sont connues personnellement de l'un ou l'autre des membres de l'équipe, et dont les frais de gestion sont réduits au minimum, parce qu'elles sont uniquement composées de bénévoles,
- soit aux Grandes Associations Humanitaires, dans le cas de catastrophes naturelles, de guerre ou autres atrocités.

Les dons vont intégralement à qui nous les envoyons, soit, pour cette année, 2750 Euros.

Voici quelques associations à qui vont nos dons régulièrement depuis 1986 !

REGARD'AILLEURS : à Sumène, donc « chez nous », qui œuvre en direct auprès des **orphelins de Roumanie**.

LA CELLE : à Roquedur, (chez nous aussi) « La Maison de Dieu », qui accueille celui qui ne sait pas où aller, pour un temps, ou pour plus longtemps, selon...

LES RAMEAUX VERTS : à Paris Neuilly, qui

œuvre depuis 35 ans en Inde du Sud : nous y avons une petite filleule, Saranya.

L'A.F.E.A. : à Nantes, (Association Française pour l'Enfance Abandonnée) qui aide les **enfants de la rue** de Bombay, en Inde.

LES AMIS de la « FRATERNIDAD CORAZON DE JESUS », à **MEXICO** : l'accueil des **adolescents et des jeunes de la rue**, en pleine détresse, à la dérive et vivant dans des conditions innommables.

Medecins, Pharmaciens ou Missions SANS FRONTIERES, selon l'actualité et les besoins urgents

Nous sommes heureux d'avoir pu aider, au printemps, une personne âgée du village, très démunie, à qui nous avons fourni une armoire.

L'équipe de l'Entraide du Thaurac remercie de nouveau vivement Monsieur le Maire de bien vouloir mettre à sa disposition la salle polyvalente, ainsi que son équipe technique vraiment très complaisante.

Nous aurons encore besoin d'aide pour trouver un local en février 2006 ... !

Madame Granier

Quand elle est venue au monde, elle n'a ni pleuré ni crié comme le font tous les bébés à leur naissance en sortant du sein de leur maman. La sage femme était inquiète. Ses parents aussi. Pourtant l'enfant était bien vivante : une jolie petite fille qui s'est mise tout de suite à sourire. Et ce sourire éclairait son visage dès que quelqu'un s'approchait d'elle ou la prenait dans ses bras : sa maman, bien sûr, mais aussi son papa, son grand frère, leurs amis, petits et grands. Un sourire qui n'en finissait pas, mais aucun son ne sortait de ses lèvres. Et il en fut ainsi pendant toute sa petite enfance, jusqu'à l'âge d'un an.

Là, un jour que sa maman confectionnait un bouquet de roses qu'elle avait cueillies au jardin, Marinette ouvrit une bouche toute ronde et un joli « Oh ! » d'admiration sembla sortir directement de son cœur. Maman n'en revenait pas. Elle l'emmena voir au jardin les rosiers en fleurs et, devant chacun d'eux le bébé avait l'air de s'extasier et prononçait son « oh », regard dilaté, visage épanoui. « Elle a parlé » dit son frère, ému. « Son premier mot » dit sa maman. Pourtant il n'y en eut pas d'autres. Un an et demi, deux ans. Rien d'autre que ce « oh », expression d'un bonheur sans mot, devant la lueur d'une bougie, le visage épanoui d'un autre bébé, le coucher du soleil qu'on lui montrait par la fenêtre ouverte. A la maternelle, où sa maman l'emmenait chaque jour avant d'aller au travail, les autres enfants commençaient à dire quelques mots, parfois même essayaient de répéter

la chanson que leur fredonnait la jeune femme qui s'occupait d'eux.

Marinette continuait de sourire, ne parlait pas, sauf ce « oh » qui inquiétait sa famille. Pourtant son esprit s'éveillait. Son regard exprimait ce qu'elle ne disait toujours pas, un regard chaleureux, aimant, qui séduisait tous ceux qui l'approchaient.

Elle a un peu grandi. Mais toujours pas de parole. Et toujours ce sourire et ce « oh » extatique devant la beauté des choses, l'amour des siens, la gentillesse d'un passant, la joie du chien de la voisine ou le « cui-cui » d'un oiseau sur le bord du balcon.

Un jour, sa maman l'a conduite au chevet de cette voisine, justement, qui était très malade et passait ses journées au lit, visage crispé par la souffrance. Quand Marinette l'a vu, un « oh » tout petit, à peine audible, est sorti de sa bouche. Puis un minuscule sourire a commencé à se répandre sur son visage. Et, en même temps, le visage de la malade s'est

progressivement détendu, ses yeux, doucement, se sont ouverts. Les regards de la vieille dame et de la fillette se sont croisés et, tout doux, tout doux, un sourire a éclairé leurs deux visages dans une communion de bonheur. Et ça a duré un bon moment pendant lequel la maman n'a rien dit de peur de déranger.

Ça s'est produit plusieurs fois, avec la voisine en fin de vie, mais aussi avec d'autres personnes en mauvaise santé, en deuil, ou qui n'avaient pas le moral. Marinette se plaçait devant la

personne en souffrance, la regardait calmement et, sans rien faire d'autre que sourire, parvenait à la calmer, voire à la soulager. Quelque fois, ça finissait même par un éclat de rire. Et chaque fois c'était un répit de quelques heures ou à la limite de quelques jours. C'était toujours ça de pris pour l'intéressé.

Marinette a eu trois ans. Puis quatre ans. A l'école, elle ne faisait pas de progrès mais provoquait toujours la joie des copains et des copines, même les plus difficiles. Quant à la maîtresse, un peu sèche et sévère par nature, elle regrettait beaucoup de ne rien pouvoir faire pour aider Marinette. Pourtant ses rapports avec la fillette lui faisaient toujours beaucoup de bien, à elle surtout. Ses parents eux-mêmes s'inquiétaient de ne pas la voir évoluer comme les autres enfants de son âge. Malgré cela, sa présence dans la famille était toujours facteur de détente, de joie même.

C'était incompréhensible, mais ça faisait du bien à maman, à papa et aussi au grand frère, qui n'avait pourtant pas bon caractère.

C'était un rayon de soleil permanent et universel partout où elle passait. Psychiatres et médecins, impuissants à comprendre autant qu'à guérir, ne pouvaient que sourire en sa présence malgré leur découragement.

Quel serait l'avenir de cette adorable enfant ? Il n'y avait pas d'avenir. Un jour, à son réveil, elle a poussé un cri, très bref, qui a fait sursauter toute la famille. Elle tremblait très fort et ne souriait plus. Le médecin, intervenu tout de suite, ne comprenait pas

la raison de son état. Il l'a faite hospitaliser. Et là, dans la salle des urgences, on l'a calmée et peu à peu, son visage s'est détendu. Mais son rythme cardiaque se ralentissait ... Et, s'est éteint. Et on l'a ramenée chez elle. Autour de son lit, papa, maman, le grand frère, beaucoup d'amis de tous âges, de toutes conditions l'entouraient. Elle leur avait fait tellement de bien à tous ! Tous étaient en larmes, bien sûr. Mais pas Marinette, qui avait retrouvé son éternel sourire, même les yeux clos. Elle était partie pour un autre monde. Mais elle leur laissait une lumière inexplicable qui faisait transparaître sur tous leurs visages, à travers leurs larmes, un sourire, comme un reflet du sien ... pour toujours.

Les foulées du Thaurac

L'Office *inter* Municipal du Sport et de la Culture d'Agonès, de Montoulieu et de St Bauzille de Putois - l'OMSC - organise, pour sa 9^{ème} édition, la course pédestre : **Les Foulées du Thaurac le dimanche 21 août 2005.**

Grâce au Bureau de l'OMSC et à tous les bénévoles, cette course sportive, populaire et festive va bien pouvoir se dérouler.

Pour cette neuvième édition, le bureau de l'office a voulu garder les meilleurs ingrédients afin de satisfaire les coureurs réguliers et occasionnels qui se mélangent sur différents parcours splendides depuis les berges de l'Hérault en traversant les oliveraies, pour monter jusqu'au site touristique et au panorama de la grotte des Demoiselles et pour redescendre sur les gorges de l'Hérault. Récompenses pour tous, médailles, primes, lots du terroir, séjours et apéritifs offerts sont les récompenses méritées après un grand effort.

Cette manifestation se veut conviviale puisque les coureurs se retrouvent tous autour d'un grand repas dans une ambiance chaleureuse.

Ce peut être également une sortie familiale car cinq épreuves sont organisées : pour les enfants (1 ou 2 Km), les adultes (6 ou 10 Km200) et pour tous (marche pédestre).

Joyeux anniversaire monsieur Perrier

Le samedi 30 avril, quelle surprise pour notre ami Aimé Perrier, de rencontrer une quinzaine d'amis qui l'attendaient au restaurant « Le Verseau » pour lui souhaiter ses quatre-vingt printemps.

Sa vie a été laborieuse. Tout d'abord fervent syndicaliste, il a défendu avec conviction les ouvriers en bonneterie de la région, quand Ganges était la capitale de la soie ; époque où les bas étaient plus fins que la fumée de cigarette. L'essayage des bas sur les jambes des jolies femmes, pour mesurer leur longueur, ... lui a permis de garder sa jeunesse.

Après une brillante carrière dans les Courriers du Midi, il est venu prendre une paisible retraite dans sa nouvelle maison.

Il s'est distingué, à l'époque,

par la mise en place d'une nouvelle municipalité et son action au sein du Conseil municipal, dirigé par Mr Chalier (un grand Monsieur) a été très bénéfique, puisque de nombreuses réalisations ont vu le jour.

Par la suite 1^{er} adjoint de Mr François Issert (qui n'a pu être présent) aidé de Rose Verdier et de Jean Causse, ses actions se sont poursuivies.

Dans sa vie familiale, il a eu de rudes épreuves, la perte de deux êtres chers qui comme deux ombres planent



au-dessus de lui et le protègent.

Pour le remercier de cette agréable journée organisée par sa nièce et de son action antérieure dans notre village, ses amis lui ont offert un relax.

Un repas succulent a clôturé cet anniversaire très réussi.

Francis Cambon

L'année dernière, à cette époque les chenilles sillonnaient uniquement les bois de chênes verts. Mais les papillons ont pondus leurs oeufs un peu partout. Aussi cette année, petites et noires au début, elles ont investi les jardins, suspendues au bout de fils invisibles, elles ont atterri sur nous, provoquant souvent des irritations cutanées. Puis elles ont grossi, rampant le long des troncs d'arbres, glissant sur le sol pour trouver un autre arbre à déchiqueter. Elles deviennent impressionnantes. Les ravages de ces chenilles abîment le paysage, les chênes verts perdent leur couleur, ils blémissent, ils semblent dépérir. Nous avons tous entendu qu'il ne fallait pas traiter, que c'était trop dangereux pour les autres espèces, que des trombes d'eau suffiraient à les faire disparaître. Mais la sécheresse s'ajoute à ce désastre naturel et ne permet pas de l'atténuer. Les chênes



verts les plus faibles périront, les plus forts résisteront mais porteront toujours ces traces brunes de branches sèches au milieu de leur feuillage, des blessures qui dénatureront le paysage pour longtemps. L'absence de glands, deux ans de suite va avoir des conséquences sur

la faune sauvage qui s'en nourrit et provoquera des déséquilibres dont on mesurera les dégâts plus tard. La nature compense toujours en favorisant la nourriture de l'un par rapport à l'autre, c'est pour cela qu'il n'existe que rarement une population qui pullule.

Malgré ces inconvénients, ce mercredi matin, l'équipe habituelle a décidé d'affronter la profondeur de nos sous bois. Rappelez-vous bien, toujours un bon équipement, bien chaussé, le portable, l'appareil photographique pour immobiliser l'image, de l'eau tenue bien fraîche et le petit déjeuner qui permet un moment de repos et de revitaliser son corps.

Il faut donc emprunter son véhicule jusqu'à COUPIAC, chemin Condamine et s'arrêter à côté d'un panneau "Abîme de RABANEL", un parking a été aménagé, près de l'entrée du Mas de CAUSSE, une belle bâtisse en pierre de taille style Provençal, au milieu de la verdure que l'homme a beaucoup de difficultés à maîtriser. Prendre le sentier à droite du panneau, des flèches de couleur orange sont les vestiges d'une randonnée organisée par CAZILHAC, les seuls repères sont très rares et peints en bleu, il y a fort longtemps, vous confirmeront que vous êtes bien sur le bon sentier. Ce sentier monte régulièrement, il est assez large et bien entretenu. Au bout d'une demi-heure de marche à son aise en discutant des dernières nouvelles, laissez un sentier balisé en jaune, qui part vers la gauche direction Notre Dame du Suc. Celui de droite monte toujours sans relâche, à travers les chênes verts qui portent les stigmates du

passage des chenilles, mais nous n'en voyons aucune. Sur la gauche un départ à peine visible mais marqué par un tas de cailloux, "un cairn", une marque bleue est visible sur un roc noirci par les moisissures, une dizaine de mètres et vous avez à vos pieds l'Abîme de RABANEL, une brèche taillée dans le roc couleur ocre, entourée de chênes verts, d'arbousiers.

Un trou noir informe, nous avons cherché un caillou pour mesurer sa profondeur, aucun, d'autres personnes avaient eu la même idée, mais le spéléologue E. MARTEL*, avait mesuré 160 mètres. Notre imagination est alors partie : l'érosion des eaux, l'effondrement d'une grotte, la chute d'un astéroïde, combien de personnes par temps de brouillard ou la nuit ont-elles chuté sans voir ce piège dressé sur leur route par la nature.

Il faut continuer notre progression vers le sommet, les crêtes de la Séranne. Le sentier est plus étroit, les chênes verts sont intacts, les chenilles ne sont pas arrivées jusque là, la végétation est plus dense, presque impénétrable, il faut rester vigilant car des ronces se sont glissées à travers les bosquets et vous égratignent. Dans un lacet à 180 degrés, une trouée, un ballon d'oxygène et un ravissement pour les yeux. Droit devant, l'antenne d'un relais, nous sommes bien sur la Séranne, à droite un panorama sur le Pic St Loup, l'Horthus, à nos pieds St Bauzille de Putois. Le souffle récupéré, nous progressons encore, la pente est plus raide, après une bonne heure de marche nous débouchons sur la piste Cazilhac, Roc Blanc. Large draille tracée dans le roc, de

couleur blanche qui fait mal aux yeux sous les rayons du soleil, vaste espace de rocaillies de toutes tailles. Un magnifique houx marque le croisement. Paysage lunaire au milieu de la verdure, des plaques blanches de cailloux concassés, des fleurs roses par bouquets, les valérianes. Subjugués, nous avons décidé de déjeuner ici, sous les futaies, bien à l'ombre, assis sur les rocs avec un peu trop d'aspérités, mais le spectacle qui s'étale sous nos yeux mérite ces petits désagréments. A droite le même site que nous avons aperçu à mi pente, les perspectives ont un peu changé, le Pic St Loup se reconnaît mieux, Thaurac, St Mécisse, St Bauzille qui s'étale à nos pieds avec ce serpent qui étincelle, l'Hérault. A gauche, des chênes verts jusqu'à la limite de l'horizon, ici et là des mas, isolés comme des îles au milieu de l'océan, la route direction Les Euzes tente de se frayer un chemin, spectacle grandiose qui fait penser à l'immensité, aux endroits inexplorés,

impénétrables. Le tout dominé par le Pic d'Anjou. Mais il faut redescendre, le temps passe trop vite. Un kilomètre plus loin, sur la droite de la piste, un alignement de rochers retient notre regard, des lettres de couleur noire sont tracées sur leur partie plate, COUPIAC. Nous empruntons un sentier très étroit au milieu de graviers, écrasés et blanchis par de nombreux passages, très pentu, il faut être attentif pour ne pas glisser, les pierres roulent sous nos talons. Pendant toute la descente vous aurez la plaine des Caizergues sous vos yeux. Vous débouchez sur la route de Coupiac, prendre à droite pour rejoindre la voiture. Un dernier coup d'oeil dans le parc du Mas de Causse et retour vers St Bauzille, les muscles des jambes, peu habitués à forcer pour monter ou se retenir pour descendre, font mal. Les yeux encore écarquillés par ces grandeurs sauvages, l'imagination prête à démarrer vers les légendes des abîmes sans fond, nous

retrouvons la réalité, le pont suspendu est fermé pour cause d'examen technique. Il a fallu faire le tour par



Ganges, mais je pense pour une dernière fois.

* Vous pouvez vous reporter à la description de l'Abîme de RABANEL de E. MARTEL dans « Les Cévennes et la région des Causses ». Un article déjà paru dans le N° 34 du "Lo Publiaire", intitulé, descente du spéléologue MARTEL.

- Circuits pédestres Languedoc Causses et Garrigues. Hubert BORG. (Guide FRANCK).

Escalade

Xavier Ferreux

Comme l'année dernière, le challenge ESCALATABEL a eu lieu sur la falaise du Thaurac à proximité de la Grotte des demoiselles à Saint Bauzille de Putois.

Les équipiers du Comité Départemental de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ont préparé majestueusement un des plus grands rassemblements d'escalade de pleine nature de la région. Bien aidé par les bénévoles des deux clubs (ESCALABEL et SCALATA) cette manifestation a été une réussite totale puisque quelques 1000 visiteurs sont venus sur ce site magnifique.

Les partenaires comme Hérault Sport, la commune de St Bauzille de Putois, l'OMSC d'Agonès, de Montoulieu et de St Bauzille de Putois ont répondu présent afin de soutenir cet événement.

L'OMSC et la commune de St Bauzille de Putois ont souhaité que les enfants du canton soient initiés à la pratique de l'Escalade. Les professionnels des clubs « Scalata Nature » et « Escalabel » ont répondu positivement à ce souhait afin de permettre aux enfants de découvrir l'activité tout en leur proposant de venir assister au rassemblement.

200 grimpeurs (enfants et

adultes) sont venus escalader les voies éphémères à proximité de la Grotte des Demoiselles.

Plus qu'une compétition, cette fête de l'escalade a accueilli 600 personnes lors des concerts du samedi soir et plus de 400 personnes se sont réunis autour d'une paella.

Tout était prévu, même un grand écran pour visualiser, notamment, l'ascension des grimpeurs de la journée.

La manifestation s'est terminée le dimanche après la remise des prix et l'apéritif offert par la municipalité.

Tous étaient ravis du spectacle si bien orchestré.

Le groupe vocal du Foyer Rural

C'est le mardi 21 juin en soirée, au Foyer rural que s'est produit pour la première fois depuis sa création en octobre 2004, en public et en exclusivité, tout spécialement pour célébrer l'incontournable **fête de /a musique, Le Groupe Vocal du Foyer Rural** dirigé par Francis MARTIN, homme aux multiples talents musicaux, et composé d'une douzaine de jeunes et un tout petit peu moins de jeunes filles de notre village.

Plus d'une vingtaine de chants issus du répertoire français, oscillant entre les standards de la variété et les romances classiques qui font partie de notre patrimoine national ont été interprétés avec succès par ces nouvelles venues dans le monde de la chanson.

Le plaisir était tel sur chacun de leur visage que les nombreux spectateurs n'eurent aucun mal à se joindre à elles pour reprendre en chœur des

ritournelles connues de tous. Certains membres de l'assistance se laissèrent même convaincre d'interpréter quelques mélodies choisies avec là aussi un talent indéniable.

Une superbe Fête de la musique 2005 et un bonheur totalement partagé. Longue vie au **Groupe Vocal du Foyer Rural**

VIDAL Christophe.

Des nouvelles de la petite ferme de Martine

Dans le numéro 73 de « Lo Publiaïre » paru en mai 2004 était annoncé par ses rédacteurs le départ effectif de l'association « La Petite Ferme de Martine ».

Vous étiez 180 participants ou adhérents qui aviez su apprécier la méthodologie de l'exploitation, la réhabilitation du site de « Robespierre » ainsi que l'authenticité et les qualités gustatives des diverses volailles produites et élevées.

L'installation prévue par la suite sur la commune de Monoblet, dans le Gard, n'a pu aboutir car les terrains prévus n'ont pas été libérés en temps voulu. Nous avons donc envisagé et synthétisé un autre projet que nous sommes en train de construire en l'adaptant en d'autres lieux. Cette nouvelle structure sera opérationnelle au mois de février 2006 et inaugurée le 18 avril 2006.

La Petite Ferme de Martine, grâce à la solidarité et à la fidélité de tous, vient de fonder un concept de Ferme Pilote destiné au poly-élevage

liant la rusticité, l'authenticité, les traditions et les caractères du terroir cévenol tout en mettant en avant la philosophie du bien-être des animaux produits.

La production sera constituée de poulets, poules, poulardes, coqs, pintades, canards, oies, dindes, pigeons, perdrix, faisans, cailles et lapins. Les qualités qui émergeront de l'activité obtiendront les appellations de « Volailles de ferme » et « Volailles festives de traditions ».

Parallèlement, un grand espace agro-pédagogique sera réservé pour accueillir près de 500 volailles réparties en une cinquantaine de races françaises et étrangères en voie d'extinction. Cet espace sera un conservatoire volailler destiné aux gallinacés, palmipèdes et lapins.

La Petite Ferme de Martine commercialisera toutes ses productions par la voie directe aux consommateurs ainsi que par quelques points de vente partenaires, tels que épiceries ou boucheries. Nos volailles seront aussi distribuées en Languedoc Roussillon Cévennes par un

Groupeement Associatif pour la valorisation des produits de fermes du terroir.

Tous nos anciens adhérents, participants et « clients » seront avisés, vers le mois de septembre, dès que nous serons en place, car c'est aussi en partie grâce à eux, par leurs témoignages d'amitié et de fidélité, que nous avons persévéré et concrétisé cette aventure.

L'installation est réalisée sur une quinzaine d'hectares, composée d'une immense châtaigneraie vallonnée, parsemée de divers bosquets. Un grand mas cévenol au caractère typique servira d'habitation et abritera aussi les éléments indissociables de l'activité, notamment le stockage des aliments, l'incubateur, la poussinière ainsi que les modules de l'abattoir.

(...)

Nous profitons de ces nouvelles pour adresser à toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance dans le passé nos remerciements sincères, en espérant que

vous tous, adhérents, participants « clients » et amis, vous vous reconnaissez dans ce message.

Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer que « Billy », le jar apprivoisé qui venait vous accueillir, est toujours en forme et fête ses 3 ans.

OUI MAIS OU SONT-ILS DONC ?

Les installations sont menées dans une zone spécifique et

parfaitement adaptée aux critères indispensables à l'élevage raisonné, lié avant tout au bien-être des animaux et au respect environnemental.

A 500 mètres d'altitude, dans une zone de montagne au climat tempéré, la propriété est abritée des vents persistants et sa situation nous offre une vue panoramique sur le massif cévenol.

Le domaine se situe dans ledit massif à environ 20 km au

nord de Saint Bauzille de Putois, à proximité de Lassalle – Cognac.

Les coordonnées exactes seront diffusées en septembre 2005 au journal « Lo Publiaire » en même temps que les informations liées aux activités offertes aux visiteurs. A bientôt à tous.

*La Petite Ferme de Martine
La présidente :
Martine Boubals*

Lancez-vous dans le compostage individuel !

Le compostage individuel est l'un des meilleurs moyens de limiter nos déchets. Pour y contribuer et avec l'aide du SYMTOMA, nous avons acquis des composteurs individuels que nous diffusons aux ménages ayant un jardin et désirant composter leurs déchets fermentescibles.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la transformation, en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques par des micro-organismes (champignons et bactéries) en un produit comparable à l'humus utile en agriculture et jardinage : le compost.

Un composteur individuel, pour quoi faire ?

En premier lieu, pour diminuer le poids de votre poubelle c'est à dire diminuer les quantités d'ordures ménagères collectées, transportées et traitées.

En clair et à terme, c'est diminuer les coûts.

En second lieu, pour que vous obteniez un engrais naturel et de qualité pour votre jardin.

Que peut-on composter ?

Presque tous les déchets organiques sont compostables.

- déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, pain...),
- déchets de jardin (branches fractionnées en petits morceaux, tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées...),
- déchets de maison (mouchoirs en papier,

cendres de bois froides, papier journal...).

N'est-ce pas trop difficile ?

Le montage d'un composteur est simple, il ne vous prendra qu'une dizaine de minutes. Afin de vous familiariser avec son utilisation une réunion d'information sera organisée.

Comment se procurer votre composteur ?

Il vous suffit de découper le bulletin de réservation ci-dessous et de le retourner à la **Mairie de votre commune**. Vous serez contacté en temps utile pour venir récupérer votre composteur.



NOM et prénom : -----

Adresse : -----

Commune : -----

Je suis intéressé(e) par un composteur*
(un seul par foyer) :

☐ en plastique pour une participation de 15 € (à régler à la livraison)

☐ en bois pour une participation de 20 € (à régler à la livraison)

Je m'engage à utiliser mon composteur uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Signature

* Cocher le composteur choisi

Trente et un ...

Trente et un : département de la Haute Garonne ... même pas un proche voisin, et nous avons de la très bonne saucisse chez nous !

Trente et un : se mettre sur son trente et un ... est-ce vraiment nécessaire ? Nous sommes entre nous, gardons ce trente et un là pour les grandes occasions !

Alors, me direz-vous, quelle idée farfelue de donner un tel titre à cet article et de quel trente et un s'agit-il donc ? Si je continue comme ça, les lecteurs vont me faire voir trente six chandelles ! Merci, cela fait quelques années que je les aie soufflées ...

Chers lecteurs, voici le pourquoi de ce trente et un : c'est l'effectif de la plus petite classe de maternelle de l'Ecole du Thaurac !!! Trente et un petits de très petite, petite et moyenne sections rassemblés dans une seule classe, avec une seule institutrice (excusez : professeur des écoles) et, une chance (!), deux ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) le matin, une seule l'après midi.

Trente est la limite légale au moment des inscriptions pour la rentrée de septembre mais lorsqu'il arrive des enfants en cours d'année, ils sont obligatoirement inscrits s'ils

étaient déjà scolarisés auparavant ! L'accroissement de notre village s'observe donc évidemment aussi à l'école. La classe de moyenne et grande section compte trente élèves en cette fin d'année pour un local trop petit ...

Pour la rentrée, la directrice essaie de limiter le nombre d'inscrits afin de faire face à cet accroissement de l'effectif en cours d'année. Cependant, le manque de mode de garde dans nos villages lui permet difficilement de refuser les enfants dont les parents travaillent même si elle n'est plus obligée d'accepter les tout petits de deux ans.

Trente ou trente et un, c'est énorme pour des enfants qui font leur entrée dans le monde de l'école. Déjà si petits, ceux qui savent / peuvent exprimer leurs besoins seront grandement avantagés ; déjà si petits, dans le nombre, malgré tous les efforts de la maîtresse et des ATSEM, un genre de sélection s'effectue.

Certains penseront peut-être qu'il n'est pas trop tôt pour apprendre dans quel monde de brutes nous vivons ... Sachez que, comme l'écrit Sylvain Michelet : « La loi de la jungle n'est pas celle qu'on

nous a apprise » en effet : « L'étude de la véritable jungle - notamment de celle des bactéries, qui ont régné, seules, sur cette planète pendant plus de deux milliards d'années - prouve que la vie depuis son apparition sur terre, a fonctionné infiniment plus souvent sur le mode de la coopération que sur celui de la domination - sinon, tout serait fini depuis longtemps. » Pour organiser cette coopération, entre petits et moyens par exemple, peut-être faudrait-il que les adultes puissent connaître chaque enfant et ne soit pas obligés de s'occuper en permanence des besoins physiologiques de chacun ou de problèmes de discipline !!!

Il est regrettable que la description du système éducatif par Albert Jacquard : « celui-ci n'est plus le lieu où chacun s'ouvre au monde et apprend joyeusement l'art de la rencontre, il devient un champ clos d'où seuls sortent indemnes ceux qui auront su l'emporter sur les autres » semble malheureusement s'appliquer à notre maternelle (qui ne peut plus materner ...)

Isabelle Nouvelon

Etoile Sportive Saint-Bauzilloise : deuils

Frantz Reboul

Etant souffrant, je n'avais pu rendre hommage à Patrick Gueguin qui fut dans les années 1980 un dirigeant jeunes apprécié ayant formé des joueurs qui ont joué des décennies en seniors. A son épouse, ses enfants et en

particulier à Luc et Laurent anciens joueurs, je présente en mon nom et celui du bureau nos amicales pensées.

En cette fin de printemps, nous avons appris le décès de Max Ruas. « Maxou »

comme nous l'appelions fut un très bon joueur et son esprit râleur et gagnier faisait la joie de ses coéquipiers et supporters très nombreux à l'époque. A sa famille, le bureau adresse ses condoléances attristées.

Hommage à René Thérond

Après une brusque et courte maladie, qui l'a peu à peu diminué physiquement malgré sa résistance et son courage, René est décédé le 30 juin. Une assistance nombreuse était présente à ses obsèques pour entourer la famille endeuillée et accompagner René dans l'église paroissiale, où il était le serviteur fidèle et assidu depuis plus de 15 ans, assistant les prêtres successifs lors des cérémonies. Avec le conseil de paroisse, apportant ses conseils, il a pris part aux décisions de la restauration

intérieure de notre église. Au cours de la célébration eucharistique, le Père Didier prononça quelques paroles d'amitié envers le défunt. Le Père About retraça les moments forts de la vie de René. Après l'émouvante présentation des condoléances, ce fut l'accompagnement au cimetière pour un ultime adieu ou au revoir. René était un personnage marquant du village, membre actif d'associations parmi lesquelles l'Etoile sportive, la Joyeuse pétanque, le Club du 3^{ème} age. Il était un excellent

organisateur dans tous les domaines, payant de sa personne et au volant de son fourgon pour transporter du matériel. On a pu parfois oublier son mérite et son dévouement. Il était impulsif de temps à autre mais non rancunier. Gérant de la cave coopérative puis retraité, il aidait activement sa famille, qui lui était chère, dans son activité commerciale. René Thérond a bien mérité l'hommage qui lui a été rendu.

Louis Olivier

ETAT CIVIL

- ¹ Agonés - ² St Bazille - ³ Montoulieu -

NAISSANCES

² CAILAR Sarah

De CAILAR Xavier et de CASTANIER Nathalie

² MOUTON Axelle

De MOUTON Eric et de ALLEGRE Vanessa

² COUDERC Romy

De COUDERC Jérôme et de RIVOALLAN Isabelle

² TEULADE Océane

De TEULADE Olivier et de VALETTE Delphine

² POUJNANT Nathan

De POUJNANT et de COMBET Delphine

MARIAGES

² MOUTON Eric et ALLEGRE Vanessa

² CALAZEL Philippe et ALLEGRE Miriam

² LINDER Franck et ALLEGRE Corinne

² ROUX Fabrice et AGRANIER Géraldine

DECES

¹ VAIRON Henri décédé le 24/05/05

² ALBERT Gilberte Vve BATTAGLIA décédée le 07/06/05

² GAY Maurice décédé le 29/06/05

² THEROND René décédé le 30/06/05

² FRANÇOIS Roger décédé le 07/07/05

² ALLE Adrienne Vve BERTRAND décédée le 22/07/05

Solution des mots croisés page 5		A	B	C	D	E	F	G	H	I
	1	P	U	B	L	I	A	I	R	E
	2	O	R	E	I	L	L	E	R	S
	3	T	O	R	S	I	O	N		E
	4	I	L	E		E		A	I	R
	5	R	O	T	I	N	S		S	I
	6	O	G		E		A	V	E	N
	7	N	I	A		T	I	A	R	E
	8	S	E	M	E	S	T	R	E	S

L'Agenda Manifestations prévues à ce jour

30 juillet : loto, animation et repas organisé par le Foyer Rural

30 juillet : Repas et animation à Montoulieu organisé par le comité des fêtes

Début août à Montoulieu danse Flamenco et concert Baroque - comité des fêtes

5, 6, 7, 8 août : Fête votive de St Bazille de Putois

21 août : les foulées du Thaurac organisées par l'OMSC renseignements au 04-67-73-37-68

10 et 11 septembre à st Bazille : fête nationale du vélo organisée par l'association FREE STYLE renseignement au 06-08-24-71-78

22-23-24 septembre à St Bazille: journées nationales "nettoyons la nature" association FREE STYLE

1 et 2 octobre journées nationales de la fête du sport et la foire aux associations organisées par l'OMSC

A partir du **22 octobre** reprise des repas dansant au Foyer Rural

La fête de SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Le 5, 6, 7 et 8 AOÛT

Programme

Fougasset à partir de 18 heures : 31 juillet, 1, 2, 3, 4, août extérieurs,
(6 août 9 h St Bauzille village).

Vendredi 5 Août.

- 15 heures 00 : Concours de pétanque, doublettes 150€ plus les mises.
- 17 heures 30 : Aubade à la Municipalité.
- 18 heures 00 : Ouverture officielle de la Fête - Lâcher de ballons place du Christ, .
- 19 heures 00 : Animation musicale sur la place du Christ, avec la Peña de Pompignan.
- 21 heures 00 : Retraite aux flambeaux, animée par la **Peña de Pompignan**.
- 22 heures 00 : Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre **"KRYSTAL NOIR"**.

Samedi 6 Août.

- 09 heures 00 : Distribution du **Fougasset** dans la Grand-Rue.
- 10 heures 00 : Pêche à la truite pour les enfants au Plan d'Eau organisé par **"Les Fins Pêcheurs"**
- 15 heures 00 : Concours de pétanque, doublettes 150€ plus les mises.
- 18 heures 00 : **Bandido** dans les rues de St Bauzille avec la **Manade LOPEZ**.
- 19 heures 00 : Apéritif dansant au Plan d'Eau avec **"RICOUNE"**- Paëlla géante.
- 22 heures 00 : Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre **"COKTAIL DE NUIT"**.

Dimanche 7 Août.

- 10 heures : Ball Trap organisé par **"Le Saint Hubert Club"**
- 15 heures 00 : Concours de pétanque, doublettes 150€ plus les mises.
- 18 heures 00 : **Bandido** dans les rues de St Bauzille avec la **Manade LOPEZ**.
- 19 heures 00 : Apéritif dansant au Plan d'Eau avec **"ARC K EN CIEL"** .
- Moules offertes.
- 22 heures 00 : Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre de variété **"ARC K EN CIEL"**

Lundi 8 Août.

- 15 heures 00 : Concours de pétanque, doublettes 150€ plus les mises.
- 20 heures 30 : **Repas champêtre** au Plan d'Eau accompagné d'un Bal Musette + Spectacle cabaret avec la revue **"EDEN STARS"**.
- 23 heures 30 : **Feux d'artifices** au Plan d'Eau, embrasement de l'Hérault.
: Bal gratuit sur les Berges avec l'orchestre musette **"CHROME"**

Pendant toute la durée de la Fête, nombreuses attractions foraines.

Inscription pour le repas : Boulangerie Verdié ou Epicerie Babet Avant le 6 août 2005
(Nombre de places limitées!) -:- **15€ adultes** (9€ enfant)

LO PUBLIAIRE

Supplément au N°78 --- Eté 2005

Les travaux des différents conseils.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 17 décembre 2004

Présents Mmes LEONARD Anne-Marie, Mrs APARISI Hubert, CAZALET Eric, CLAUDE Gerard, CHAFIOL Guilhem, LEBON Cédric.

Absents excusés : Mmes ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA Marjorie, THARAUD Laurence, Mrs CORVEZ Michel, PONS Nicolas

Secrétaire de séance, élue à bulletin secret : Mme LEONARD Anne-Marie

1 : Extension de compétences de la communauté de Communes à la Petite enfance

Le Conseil municipal de la commune de Montoulieu (Hérault)
VU les dispositions du CGCT et notamment l'article L5211-17
VU les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

VU les statuts de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

VU la délibération du Conseil de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises du 23 Novembre 2004
Expose la proposition d'étendre les compétences de la Communauté de Communes à la Petite Enfance (0 à 3 ans) à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette compétence comporte la gestion du lieu multi accueil (crèche) de Ganges, l'animation d'un relais assistante maternelle et le développement d'un service dit crèche familiale et ne comporte pas les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) qui restent gérés par les communes.

Considérant que les transferts de biens, droits et obligations à la Communauté de communes ainsi que les transferts de personnel se feront conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix contre et une voix pour, refuse l'extension des compétences à la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises à la Petite Enfance (0 à 3 ans) pour les motifs suivants : "La charge fiscale que cela représente est trop importante pour un service qui ne pourra que difficilement être rendu à la population de Montoulieu

2 : Création d'un S.I.V.U du Massif des bois de Monnier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L 5212-1 et suivants qui permettent aux communes de s'associer en syndicat en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal.

Il expose que le Massif de Monnier est une zone naturelle de plusieurs milliers d'hectares, étendue sur plusieurs communes.

De par son aspect environnemental, son intérêt faunistique et floristique et ses réserves en eau dans le sous-sol, il constitue un élément essentiel de notre patrimoine naturel qu'il est important de protéger et de mettre en valeur.

A ces fins, il est de l'intérêt de la commune de s'associer au sein d'un syndicat intercommunal à vocation unique du Massif de Monnier.

Il vous est donc proposé d'adopter les dispositions ci-après ainsi que le projet de statut ci-annexé.

1/ La Commune de Montoulieu s'associera aux communes de Ferrières les Verreries et Saint Bauzille de Putois dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

2/ Le syndicat de communes a pour objet la protection, la mise en valeur et l'ouverture au public du Massif de Monnier dont le périmètre est défini au plan ci-annexé.

3/ Dans ce périmètre, le syndicat exercera les compétences suivantes :

- Acquisition de biens meubles et immeubles, bâtis ou non, à l'amiable, par voie de préemption par délégation des communes concernées, par expropriation.

- Prise à bail d'immeubles bâtis ou non, appartenant à des personnes privées physiques ou morales

- Mise à disposition par les communes membres du syndicat des immeubles bâtis ou non, inclus dans le périmètre

- Acquisition d'immeubles bâtis ou non, situés en dehors du périmètre, si ceux-ci forment une unité foncière avec des immeubles situés dans le périmètre et ne peuvent être dissociés.

- Etudes et aménagement de ces immeubles directement ou en coordination et suivi des études et des aménagements, si ceux-ci sont réalisés par d'autres structures

- Gestion directement ou par convention des immeubles acquis et pris à bail ou à disposition

- Animation du massif

4/ Le siège du syndicat est fixé à Saint Bauzille de Putois

5/ Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

6/ Le Comité Syndical sera composé de : deux délégués et deux suppléants par commune, en application de l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7/ En application du 1^{ER} de l'article 5212-9 du Code Général des Collectivités Territoriales la contribution de la commune aux dépenses du syndicat est fixée comme suit :

50 % au prorata du nombre d'habitants

50 % au prorata de surface communale incluse dans le périmètre

du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte les dispositions définies ci-dessus

Adopte le projet de statut ci-annexé

Demande à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault de prendre un arrêté portant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif de Monnier

3 : Tarifs Hiver location de H.L.L

Monsieur le Maire expose que, devant la demande croissante de location des chalets situés dans le camping municipal, il y a lieu de fixer les tarifs de location pour la période d'hiver

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil décide de fixer la location des H.L.L à 500 € par mois pour la période d'hiver en précisant que la durée de location ne peut excéder deux mois

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 04 mars 2005

Présents Mme LEONARD Anne-Marie, Mrs APARISI Hubert, CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, PONS Nicolas. CORVEZ Michel CLAUDE Gérard, Mr PONS NICOLAS

Absentes excusées : Mmes ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA Marjorie, THARAUD Laurence

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEONARD Anne-Marie.

1 Réalisation d'un prêt de 1600000 €

Monsieur le Maire expose que les subventions attendues du FNADT et FEDER pour l'extension et implantation de 7 HLL dans le camping ne seront pas perçues. Le motif de ce refus n'a pas été clairement expliqué par les services de l'Etat qui recherchent des failles sur la demande de subvention. Le motif essentiel provient que les financements FNADT- FEDER sont épuisés. Le Conseil Municipal s'insurge contre le non paiement de ces subventions qui par ailleurs ont retardé le projet de trois ans afin d'être en conformité avec ce que demandait les financeurs. Il déplore la situation dans laquelle l'Etat laisse la commune financer elle-même sans se soucier des répercussions sur le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Maire de faire un courrier à Monsieur le Préfet, afin de dénoncer ces désengagements tardifs de l'Etat

Suite au rejet des demandes de subventions, il y a lieu de contracter un emprunt pour financer l'extension du camping. Après délibération et à l'unanimité, les conseillers décident d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 160000 € (Cent soixante mille Euros) auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 10 ans au taux de 3.51 %, payable selon les modalités du contrat. Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à l'établissement du contrat de prêt.

2/ Création d'un S.I.V.U du Massif des bois de Monnier

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2004, le conseil municipal de Montoulieu a adopté les dispositions visant à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif de Monnier ainsi que les statuts correspondants.

Il informe qu'à la demande des services de la Préfecture de l'Hérault, il est nécessaire d'apporter certaines modifications de forme aux statuts ainsi adoptés et en expose le contenu.

Il est donc proposé d'adopter de nouvelles dispositions ci-après ainsi que le projet de statuts ci-annexé.

1/La commune de Montoulieu s'associera aux communes de Ferrières les Verreries et St Bauzille de Putois, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

2/ Le syndicat de communes a pour objet la protection, la mise en valeur et l'ouverture au public du Massif de Monnier dont le périmètre est défini au plan ci-annexé.

3/ Dans ce périmètre, le syndicat exercera les compétences suivantes :

- Acquisition de biens meubles et immeubles, bâtis ou non, à l'amiable, par voie de préemption par délégation des communes concernées, par expropriation.

- Prise à bail d'immeubles bâtis ou non, appartenant à des personnes privées physiques ou morales

- Mise à disposition par les communes membres du syndicat des immeubles bâtis ou non, inclus dans le périmètre (cf plan en annexe)

- Acquisition d'immeubles bâtis ou non, situés en dehors du périmètre (cf plan en annexe), si ceux-ci forment une unité foncière avec des immeubles situés dans le périmètre et ne peuvent être dissociés.

- Etudes et aménagement de ces immeubles directement ou coordination et suivi des études et des aménagements, si ceux-ci sont réalisés par d'autres structures

- Gestion directement ou par convention des immeubles acquis et pris à bail ou à disposition

- Animation du massif

4/ Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Saint Bauzille de Putois

5/ Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

6/ Le Comité Syndical sera composé de : deux délégués titulaires et deux suppléants par commune, en application de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7/ En application du 1^{ER} de l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales la contribution de la commune aux dépenses du syndicat est fixée comme suit :

50 % au prorata du nombre d'habitants

50 % au prorata de surface communale incluse dans le périmètre. (cf plan en annexe)

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du conseil municipal de Montoulieu en date du 17 décembre 2004,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et les modifications rendues nécessaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les dispositions définies ci-dessus

- Adopte le projet de statut ci-annexé

- Demande à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault de prendre un arrêté portant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif de Monnier

3/ Journée de la solidarité : Modification de la délibération du 19 Novembre 2004

Monsieur le Maire rappelle que suite aux remarques de la préfecture en date du 19 Janvier 2005, il y a lieu d'annuler la décision du conseil municipal en date du 19 Novembre 2004 concernant le choix de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Après délibération, c'est la journée du Lundi de Pentecôte qui est choisie par cinq voix Pour, deux abstentions et une voix Contre

4/ Travaux au Mas de Bruyère

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Guy FONTAINE, gérant de la Sté Envol, locataire au Mas de Bruyère.

Ce courrier fait état des malfaçons liées à la construction du bâtiment et concerne les menuiseries attaquées par un champignon. La plomberie qui ne serait pas conforme ainsi que l'électricité et des fissures sur certaines parties du gros œuvre.

Après discussion, il s'avère que les malfaçons et fissures sur le gros œuvre se trouvent sur les parties rajoutées par les locataires après les travaux.

Le problème des menuiseries a été pris en compte et l'entreprise RUAS qui les a installées doit venir les changer.

Concernant la partie électrique et plomberie qui est plus technique, le bâtiment étant encore sous garantie décennale, il va être demandé à la DDE qui avait été pilote de l'opération ainsi qu'au cabinet d'architecte Module 6 une rencontre sur le terrain afin de déterminer les causes exactes et le cas échéant, de faire jouer la garantie décennale

Un courrier dans ce sens sera adressé à SARL Envol

5/ Réalisation de la Place de la Mairie : demande de devis à la D.D.E

Monsieur le maire propose de demander un devis au service de la

DDE pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la place à partir d'un APS, établi par un bureau d'architecte restant à choisir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise monsieur le maire à demander un devis auprès des services de l'Etat

6/ Préparation du budget primitif 2005

Mr CAZALET, expose les grandes lignes du B P 2005, il présente les principaux programmes d'investissement

Réfection canalisation eau de Valgrand

Extension du camping

Réfection des logements

Aménagement d'une place suite au projet de création de logements sociaux par Hérault Habitat

Une discussion s'engage sur l'emprunt que nous avons été obligés de réaliser suite au non financement prévu de l'Etat et de l'Europe. Le taux d'endettement de la commune, malgré cet emprunt reste inférieur à la moyenne des communes de notre catégorie

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 0H 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 08 avril 2005

Présents Mmes LEONARD Anne-Marie, THARAUD Laurence, Mrs CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, PONS Nicolas. CORVEZ Michel, CLAUDE Gérard, LEBON Cédric

Absents excusés : Mmes ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA Marjorie, Mr APARISI Hubert

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEONARD Anne-Marie.

1/ Approbation du Compte de Gestion 2004

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2004 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné par les états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2004 approuvé,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à tous les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2004 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2/ Compte administratif 2004

Le compte administratif 2004 est présenté par Mr CAZALET, par chapitre

Au moment du vote, Monsieur le Maire sort de la salle et le Conseil

Solde de Clôture 2003	Affectation de résultat	Exercice 2004	Solde de clôture 2004	Section
+ 20 813,55		- 196 859,23	-176 045,68	Investissement
+ 58 398,15	- 58 000	+ 93 169,18	+ 93 567,33	Fonctionnement
+ 79 211,70	- 58 000	- 103 690,05	- 82 478,35	

approuve le Compte administratif 2004 par 7 voix pour

3/ Affectation du résultat

Le résultat de clôture 2004 en section de fonctionnement présente un excédent de 93567.33 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter un montant de 96567 € à la section d'investissement par le compte 1068."Excédent de fonctionnement capitalisé"

4/ Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuelle modification du Taux des Quatre Taxes pour l'année 2005.

Après délibération et à l'unanimité, les taux actuels sont maintenus à savoir :

Taxe d'habitation	: 2.00 %
Taxe foncière (bâti)	: 4.00 %
Taxe foncière (non bâti)	: 6.11 %
Taxe professionnelle	: 2.40 %

5/ Acquisition de terrain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'évaluation faite par les Domaines concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section D numéro 59 "Lieu-dit "la Mine" d'une contenance de 8706 m2 .

Les Domaines ont estimé que :

-Le terrain est situé entre le terrain du camping municipal et un ensemble de terrain appartenant aussi à la commune.

-Cette parcelle est classée en zone AU1S et ne peut faire l'objet que d'aménagements spécifiques puisque ce sous secteur est destiné à des équipements sportifs ou de découverte du patrimoine.

L'évaluation des Domaines pour cette parcelle est de 18 000€ (dix huit mille euros), Hors Taxes

Après négociation, les héritiers de Monsieur RAMBIER Louis sont d'accord sur la vente et le prix fixé par les Domaines .

Mademoiselle THARAUD Laurence, faisant partie de la famille du défunt, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal

-Réaffirme l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle

-Accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle cadastrée Section D, numéro 59, lieu-dit " La mine"

pour un montant de 18 000 € (dix huit mille Euros) , augmenté des taxes et frais notariés concernant cette opération -Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement de l'acte notarié qui sera établi par la SCP Notaires GERAUD, Avenue de Sumène, 34190 GANGES
-Dit que les crédits sont inscrits au budget communal au compte 21

6/ Subventions 2005

Monsieur le maire présente les demandes de subventions.

Après délibération, les montants suivants sont attribués sur les crédits du compte 65748

La Lyre St Bauzilloise (Lyre + achat du piano)	360 €
Le Publia ire	150 €
Le Sou des Ecoles	450 €
Les Restos du Cœur	100 €
Association Gérontologique	117 €
Comité des Fêtes de Montoulieu	3000 €
Le Collectif de Commémoration	60 €
Association de Sauvegarde de la Devèze	400 €
Association Doux Octobre	300 €
Association Sports Culture du Thaurac	994 €
Seranne Omnisports	230 €
O.M.S	797 €

7/ Budget Primitif 2005 Commune

Mr CAZALET, Adjoint aux finances, présente les propositions relatives au budget primitif 2005 de la commune

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes : 263 016 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes : 510 452 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions et vote les budgets ainsi présentés

8/Assujettissement à la TVA

Suite au contrôle TVA que connaît la commune les modifications suivantes ont été apportées :

Assujettissement à compter du 1^{er} janvier 2005

Demande faite auprès des Impôts pour assujettir à la TVA les éventuelles subventions d'équilibre nécessaires au l'équilibre comptable

9/ Création d'un budget annexe

Monsieur CAZALET expose que suite au contrôle des services fiscaux et afin de satisfaire à la réglementation de la TVA, il est nécessaire de créer un budget annexe qui globalise les trois activités : Bruyère, Camping et Restaurant "Le Grillon"

Ces activités doivent être autonomes et indépendantes du budget communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la création d'un budget annexe

Autorise le maire et à mettre le service en place

Concernant le budget annexe

Section de Fonctionnement : dépenses = Recettes = 68 487 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 88 602 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions et vote les budgets ainsi présentés

10-Contentieux relatif aux infractions commises par Monsieur André COMMEIRAS et Madame Nadine BILLOD-MOREL en matière d'urbanisme sur la parcelle bâtie A 387 et la parcelle A 389 situées lieu-dit "les Carnes" 34190 MONTOULIEU-Autorisation d'agir en justice

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

-Monsieur André COMMEIRAS, domicilié Hameau de la Vielle, 34190 MONTOULIEU,

-Madame Nadine ATHANASSARAS épouse BILLOD-MOREL, domiciliée "Le Bosquet", 34190 MONTOULIEU

Ont commis sur les parcelles cadastrées Section A 387 et A 389, situées lieu-dit "les Carnes", 34190 MONTOULIEU des infractions au Code de l'Urbanisme:

-Infraction à l'article L 421-1 du Code de l'urbanisme: défaut de permis de construire pour le changement de destination d'un bâtiment agricole autorisé le 19 juillet 1999 comme "salle de réunion, présentation de produits locaux" dans le cadre du camping à la ferme de Monsieur André COMMEIRAS, en bâtiment commercial à usage de restaurant ;

-Infraction au Plan d'occupation des sols devenu Plan Local d'Urbanisme de la Commune: changement de destination d'un bâtiment agricole en bâtiment commercial en méconnaissance du règlement de la zone agricole du plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme

Ces infractions sont sanctionnées par les articles L 480-4 et L 160-1 du Code de l'urbanisme

Elles ont fait l'objet d'un procès verbal de constatation dressé le 8 juin 2004 par Monsieur Guy MALRIC , agent assermenté de la DDE de l'HERAULT et d'un procès verbal de constatation dressé le 5 janvier 2005 par Monsieur le Maire de MONTOULIEU

Ces infractions engendrent de surcroît pour la Commune de MONTOULIEU et ses habitants un préjudice important , notamment en raison de l'atteinte portée au plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme, au caractère naturel des lieux , en raison des risques de nuisances (assainissement, sécurité...) pour l'environnement et les personnes fréquentant les lieux et en raison de l'atteinte portée au site historique en cours de classement du CASTELLAS .

QU'IL convient d'intenter une action en justice afin d'obtenir leur condamnation à supprimer les travaux réalisés en infraction sur la construction, à remettre la construction en conformité avec le permis de construire du 19 juillet 1999 et à rendre à la construction sa destination de "salle de réunion, présentation de produits locaux", dans le cadre du camping à la ferme.

QUE Monsieur le Maire donne lecture du projet de citation directe de Monsieur André COMMEIRAS et de Madame Nadine ATHANASSARAS épouse BILLOD-MOREL devant le Tribunal Correctionnel de MONTPELLIER.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré:

VU le projet de citation directe,

-Décide, à l'unanimité , conformément aux propositions de Monsieur le Maire, de citer directement les personnes susnommées devant le Tribunal Correctionnel de MONTPELLIER afin de les voir condamner à supprimer les travaux réalisés en infraction sur la construction, à remettre la construction en conformité avec le permis de construire du 19 juillet 1999 et à rendre à la construction sa destination de "salle de réunion, présentation de produits locaux", dans le cadre du camping à la ferme de Monsieur André COMMEIRAS, et , ce , sous astreinte.

-Accepte de prendre en charge les frais inhérents à cette affaire.

-Désigne comme avocat la Société Civile Professionnelle d'Avocats COULOMBIE-GRAS-CRETIN-BECQUEVORT, demeurant Immeuble "L'astrée, 255, rue de l'Acropole, 34000 MONTPELLIER.

11/Questions diverses

OMS : Mr CAZALET fait un compte rendu de la réunion de l'OMSC .

Mr PONS fait un compte rendu de la réunion du ASCJ du THAURAC

Au cours de ces réunions, un bilan des activités passées a été présenté et de nouvelles propositions ont été faites pour l'année à venir .Afin de clarifier certains points, Mr le Maire fera un courrier à Monsieur le Président de l'O.M.S

Présents: Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence, Mrs CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, PONS Nicolas .APARISI Hubert.,

Excusés : LEBON Cédric., CORVEZ Michel., SEBASTIA. Marjorie, COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, CLAUDE Gérard

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEONARD A.M

1/ Renouveau ligne de crédit de 200 000€

Mr Cazalet expose qu'il est nécessaire de reconduire la ligne de crédit dans l'attente que nous soit versées les subventions allouées pour l'extension du réseau d'adduction d'eau potable du Mas Domergue à Valgrand.

Il présente la proposition faite par le CRCA :

Montant reconduit : 200 000 €

Taux (Avril 2005) : 2,2233%

Durée : Un an, renouvelable par délibération

A l'unanimité, le conseil décide de reconduire la ligne de crédit de 200 000 € auprès de la CRCA

Mr le Maire est autorisé à négocier et à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette ligne

2/Tarifs camping 2005

Camping :

Camping par jour et par personne	5,30 €
Enfant de moins de 12 ans	2,70 €
Emplacement par jour avec électricité	3,00 €

Piscine

Tickets à l'unité	2,00 €
Carnet de 10 tickets	14,00 €
Créneaux piscine groupe enfants après midi seulement	30,00 €
Abonnement (pour les résidents de Montoulieu):	26,00 € + 1,50€ par enfant

Campeurs : gratuit

H.I.I

HAUTE SAISON (soit du 10 JUILLET AU 31 AOÛT) 490 € / semaine

Haute saison nuit supplémentaire 100 €

Une nuit en moins : 50 €

BASSE SAISON 290 €/ semaine

WEEK END

-2 NUITS 120 € +35 € par nuit supplémentaire

-1 NUIT 80 €

HIVER (pas plus de deux mois)

500 € PAR MOIS

CONDITIONS

- Caution de 200 € payables à l'arrivée et remboursée s'il n'y a pas de casse au départ

- Arrhes à la réservation : 20%

- Nettoyage fait par le locataire sinon facturé 30 €

Mr et Mme GENNETE, en qualité de gérant du camping et restaurant "Le Grillon" occupent à l'année un chalet considéré comme habitation principale ..

Après délibération, le conseil décide de fixer le montant mensuel du loyer à 600 €

EAU

Abonnement annuel de 100 € + 0,31 € / m3

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve les tarifs

3/A.D.S.L

Mr Cazalet donne lecture de la lettre de France Télécom en

réponse à nos griefs sur la promesse non tenue de la desserte en ADSL de la commune

Pour France Télécom, les moyens techniques actuels ne permettent pas de desservir la totalité de la commune

Ces derniers proposent un système de WI FI par satellite qui s'avère plus onéreux que le projet présenté par Action net services France

Une réunion avec les petites communes non desservies notamment du Gard aura lieu prochainement afin de voir dans quelles conditions nous pourrions installer la WIFI par cette société

4/ CD 108

Monsieur le maire fait part au conseil que l'enquête publique concernant la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité avec le PLU et l'enquête parcellaire concernant le C.D 108 aura lieu du lundi 6 juin au jeudi 7 juillet 2005.

Le problème de la vitesse sur la zone 30 après l'élargissement du CD 108 jusqu'au Département du Gard est préoccupant.

Après discussion, le conseil juge qu'il est impératif de mettre en place des moyens pour ralentir, avant la zone, au niveau du chemin de la Devèze, comme cela a été fait du côté ST BAUZILLE/MONTOULIEU

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil charge Monsieur le Maire de faire part de cette nécessité au Conseil Général et lui demande de la mentionner sur le registre d'enquête publique

5/ Modification du projet de rénovation des logements communaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il était convenu en date du 19 novembre 2004 de faire des travaux de rénovation et de mise aux normes dans quatre logements communaux sur les cinq loués place de la mairie.

Or, vu qu'un locataire concerné n'a pas communiqué les pièces demandées pour le montage du dossier Monsieur le Maire propose de maintenir le projet et la demande de financement auprès de l'A.N.A.H sur trois logements au lieu de quatre à savoir:

Logement 1 occupé par Mme MABIT Chantal

Logement 2 occupé par Mr CLAUDE Gérard

Logement 3 occupé par Mme LEBON Brigitte

Logement 4 occupé par Mr AVEILLA Christian (projet annulé)

Le montant Hors taxes des travaux (hors logement 4) s'élève donc

Travaux	Logement 1	Logement 2	Logement 3	Logement 4	TOTAL HT
Chauffage	1195	1400	1480		4075
Electricité	128	60	1911		2099
Plomberie			2336		2336
Menuiserie	1802	372	1118	1249	3292
Placo	2730,10		3467,85	467,20	6197,95
TOTAL	5855,10	1832	10312,85	ANNULÉ	17999,95

à 17999,95 € HT

Après délibération et compte tenu des modifications apportées, le Conseil décide de fixer l'enveloppe des travaux à 17999.95 € HT soit 21600 € TTC

Autorise Monsieur le maire à faire les démarches concernant la réalisation du projet modifié et à demander le financement A.N.A.H, nécessaire à la réalisation des travaux

5/Questions diverses

Spectacles

Laurence THARAUD fait part d'une proposition de spectacle réalisé par une troupe de flamenco durant la première quinzaine d'août Le

conseil est d'accord pour mettre à disposition le théâtre de verdure
Mr le Maire fait part d'un spectacle équestre ÔCIRQUE qui se
produira le 10 et 11 Juin 2005 dans le théâtre de verdure .
Ils seront installés du 27 Mai 2005 au 15 juin 2005 dans le camping
à titre gratuit

Château du Castellat : Mr le maire fait part de la rencontre avec la
communauté de communes et l'association Passe Muraille qui
vont faire une proposition de travail et méthode afin de réaliser les
aménagements prévus de longue date.

Logements sociaux

Mr le Maire fait part de la lettre de Hérault Habitat qui, outre le fait
de donner le terrain demande à la commune une subvention
d'équilibre.

Mr le Maire fait part de la réponse négative faite à Hérault Habitat
et le Conseil approuve à l'unanimité cette position

Copies des différents courriers ont été adressées à Monsieur
RIGAUD, Conseiller Général

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22 H 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 28 avril 2005

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; TONADRE
M ; MARTIAL V ; LAMOUROUX
MM. CARLUI R ; ALLE O ; BRESSON J ; ISSERT M ; MARIN
N ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B ; OLIVIER D

Absent : CUCUT G (procuration à R CARLUI)

I) Demande de dérogation :

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable ont commencé
comme prévu au mois de septembre 2004. De nombreux imprévus
ont modifié les prévisions de l'APS portant le montant global du
marché à 1 305 945.50€ ht

Ces imprévus étant des travaux d'urgence, il faut les exécuter avant
d'avoir le financement du Conseil Général. Pour cela, il est
nécessaire d'obtenir une dérogation ;

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite le département pour avoir
l'autorisation d'exécuter et de payer les travaux avant la notification
du financement, et demande également une aide financière pour les
travaux imprévus .

II) SIVU DU MASSIF DE MONNIER :

Les services de la Préfecture de l'Hérault demandent d'apporter
certaines modifications de forme aux statuts du SIVU du massif de
Monnier qui avaient été approuvés par délibération du 30 novembre
2004.

Il donne lecture du projet modifié et demande au conseil municipal
d'adopter ces nouveaux statuts.

Le Conseil à l'unanimité adopte les statuts modifiés du SIVU du
massif du Monnier.

Conformément à l'article L 2122-10 du CGCT, il convient de
désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour
représenter la commune au comité syndical.

Le conseil, à l'unanimité désigne :

Mr Rémy CARLUI et Mr Benjamin REY comme délégués titulaires,
Mr Michel ISSERT et Mme Christine LAMOUROUX comme
délégués suppléants

III) Convention financière :

Des travaux de renforcement du réseau électrique sont nécessaires
pour l'alimentation du quartier du Rieutor.

Le coût des travaux s'élève à 73 000 € TTC . La participation de la
commune serait de 18 311 €, le reste étant pris en charge par le

département et l'état (récupération de la TVA)

Une convention qui fixe les conditions de ce financement peut être
signée avec Hérault Energie qui est notre maître d'œuvre habituel
pour les travaux d'électrification rurale , et qui dans ce cas là
pourrait être également maître d'ouvrage. La commune n'aurait
alors qu'à rembourser au syndicat que la part qui lui revient.

Le conseil à l'unanimité accepte le financement et autorise le maire
à signer la convention avec Hérault Energie.

IV) Retrait de l'agglomération de Montpellier du CDG :

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale informe les
collectivités du souhait de Montpellier Agglomération de revoir les
conditions de son adhésion.

En effet, cet établissement qui a dépassé le seuil d'affiliation
obligatoire (350 agents)

souhaite se retirer du centre de gestion en qualité d'affilié obligatoire
et adhérer à titre volontaire à compter du 1^{er} janvier 2005. Les
communes disposent d'un délai de 2 mois pour faire opposition à
cette demande.

Le conseil par 8 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions accepte le
retrait à titre obligatoire et l'adhésion à titre volontaire de
l'agglomération de Montpellier du Centre de Gestion.

V) Crédit Agricole :

Dans le but d'offrir à ses usagers un service bancaire de proximité,
le crédit agricole a agréé le bureau de tabac de la commune en
qualité de « Point Vert ».

Dans le cadre de sa politique de maintien de l'activité économique et
pour conforter le commerce local, la commune se doit de faciliter
l'accès de ce service aux usagers. Pour cela, un réseau
d'information peut être mis en place par l'implantation de mobilier
urbain sur des emplacements concédés au Crédit Agricole par la
commune. Une convention fixera les règles d'utilisation de ces
emplacements et mobilier.

Le conseil à l'unanimité autorise le Crédit Agricole à mettre en place
un réseau d'information « Point Vert », et autorise le maire à signer
la convention qui fixera les règles de mise à disposition du mobilier
urbain et d'utilisation temporaire du domaine Public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONES

le 19 mai 2005

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL Michel, A. BERTRAND E.
PETRIS S. GRANIER, H. POISSON M. Ph. LAMOUROUX
P. TRICOU, M.C. ESPARCEL E. BOURGET

Excusés M. Jo CAIZERGUES

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

Fond Départemental d'Aide aux Communes

(Patrimoine et Voirie)

Monsieur le Maire informe le conseil de la notification qui nous a
été faite par le Conseil Général du fonds départemental d'aide aux
communes pour l'exercice 2005 (en diminution par rapport à 2004).
Il convient d'ores et déjà d'affecter cette somme à des travaux de
conservation du patrimoine et de la voirie. Monsieur le Maire
indique que les génies du bâtiment de la mairie sont en piteux

état, et qu'il est également nécessaire de refaire les faïences de la salle d'eau du logement dont les joints devenus poreux occasionnent des dégradations du mur mitoyen avec la mairie. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette affectation et charge Monsieur BERTRAND de demander les devis correspondants à plusieurs entrepreneurs.

Chemin des Chênes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que M. BAUDOUIN a attaqué le jugement du tribunal attribuant l'assise du chemin des chênes à M. PETRIS.

Reprise de la tête de forage

Monsieur le Maire rappelle que la tête de forage avait été endommagée par la dernière tempête. L'assurance ne couvrant pas les dégâts, rendez-vous a été pris avec la Saur pour répartir les frais.

Pont suspendu

suite à l'arrêté du Président du Conseil Général, le pont suspendu sera rendu à la circulation le 3 juin 2005.

Pont de Valfleury

les travaux vont commencer : un arrêté a été pris par Monsieur le Président du Conseil Général, réglementant la circulation sur la départementale 108E, ainsi que par Monsieur le Maire pour ce qui concerne le chemin d'Olivet. La durée des travaux est fixée du 30 mai au 29 octobre 2005.

Pendant toute cette durée, la circulation des véhicules légers sera déviée par le chemin d'Olivet, une déviation étant mise en place pour les poids lourds.

Monsieur PETRIS est désigné comme délégué pour les réunions de chantier qui auront lieu chaque semaine.

Certains conseillers évoquent la mise en place d'un ralentisseur pour garantir la sécurité sur cet ouvrage.

Mairie - Espace de rencontre

Monsieur le Maire informe le conseil de l'attribution d'une subvention de 65 200 euros soit 20% du montant HT des travaux,

au titre de la DGE II

Suppression du poste de secrétaire de mairie

la titulaire du poste ayant été nommée attachée territoriale, il convient de supprimer le poste de secrétaire de mairie qui n'a plus sa raison d'être. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, supprime le poste de secrétaire de mairie.

Soutien à Paris 2012

le Conseil Municipal, vu l'article L-2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales

- considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Agonès est attachée
- considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012
- considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays
- considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune dans ce domaine
- Considérant que la commune d'Agonès souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet

après en avoir délibéré, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Chemin de la Vielle

Monsieur Tricou informe le Conseil que, lors des pluies successives, le chemin dit de la Vielle se dégrade profondément, le goudron étant entraîné par ravinement, tout particulièrement au niveau de l'habitation de M. Jayat. Il est donc nécessaire de le refaire. M. Causse évoque la réalisation de l'assainissement collectif dans cette zone. M. Tricou insiste sur l'urgence qu'il y a à apporter un remède à l'état actuel de la chaussée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONÈS

le 16 juin 2005

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL Michel, A. BERTRAND E. PETRIS S. GRANIER, H. POISSON P. TRICOU, M.C. ESPARCEL E. BOURGET? Mme M.JO CAIZERGUES

Absent : M. Ph. LAMOUROUX .

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

Dia

Monsieur le Maire informe le conseil de la déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente entre Cause Gilles et la SCI les Orangers. Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Projets de participation pour voirie et réseaux (PVR)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion qui a eu lieu en mairie avec la DDE pour la mise en place de PVR, d'une part sur le village (quartier des garrigues) et d'autre part sur Valrac le Haut. Il présente au Conseil la proposition de contrat avec la DDE pour ces deux études, d'un montant global de 3553.32 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de se contenter de l'étude sur le village, puisque trois personnes au moins sont intéressées et que les conditions sont réunies pour aboutir rapidement. Par contre, pour Valrac, compte tenu d'une marche de manoeuvre très restreinte sur le domaine public, il propose d'en différer l'étude. M. Bourget insiste

tout particulièrement pour que ce projet soit mis en oeuvre rapidement.

Après débat, le Conseil Municipal se prononce pour lancer simultanément les deux études, et demande que chaque dossier soit présenté séparément.

Travaux sur les rives de toiture de la mairie

Monsieur le Maire demande à M. Bertrand de donner lecture des offres présentées pour cette réalisation

Devant l'écart constaté entre les différents dossiers, le conseil municipal demande que des précisions soient apportées sur les devis proposés avant de prendre une décision.

Travaux de la salle d'eau

après ouverture des plis, sur la base des offres rapportées au m2, Monsieur Jolicoeur emporte le marché.

Questions diverses

proposition de M. FISHER

Monsieur Bourget est appelé à commenter les propositions d'animation de M. FISHER, tant pour les journées du patrimoine

que pour la mise en place d'une médiathèque bénévole le Conseil est d'accord sur ces deux principes, mais demande qu'une association soit créée afin de coordonner tous les projets et de leur donner une base juridique officielle.

Croix de St Micisse

Monsieur Tricou cherche des bonnes volontés pour repeindre la croix et changer le cable d'alimentation pour les illuminations. Les travaux pourraient débuter en septembre.

Compte rendu des réunions de la CCCG

Monsieur Pétris informe le Conseil de la création d'une taxe de séjour sur le territoire de la communauté de communes. Par ailleurs il rappelle que la communauté de communes et le Symtoma lancent une campagne pour le compostage individuel. Il convient pour les personnes intéressées par les appareils mis à disposition, (capacité : 300 à 400 litres, en plastique recyclé : 15 euros, en bois : 20 euros) de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 23 mars 2005

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat est présenté par monsieur Servier.

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'art. 2312 - 1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans les deux mois précédents le vote de budget, un débat d'orientation budgétaire. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

L'exécution du budget 2004 a été satisfaisante. Le compte administratif qui vous sera proposé au vote en même temps que le budget primitif 2005, présente un résultat de clôture cumulé positif.

Section de fonctionnement

En raison de l'intégration à notre Communauté de la compétence "Petite Enfance" à compter du 1^{er} janvier 2005 le budget de fonctionnement est en hausse sensible sur de nombreux postes. Au total le budget 2005 devrait s'établir à un peu plus de 3,5 millions d'Euros contre un peu plus de 2,8 millions d'Euros en 2004. L'intégration du personnel concerné par cette activité ainsi que les titularisations de CEC déjà décidées entraînent une augmentation importante des frais de personnel. L'augmentation du montant des cotisations sociales, la nouvelle assurance du personnel, les augmentations d'ancienneté et d'indices pèsent aussi sur ce poste (alors que diminuent les recettes du CNASEA). La subvention accordée à l'office de tourisme est en augmentation pour lui permettre le recrutement d'un cadre. Les subventions aux associations et coopératives scolaires stables depuis plusieurs années augmentent légèrement pour permettre des activités nouvelles. Les dotations allouées aux écoles sont en légère hausse, suivant en cela l'augmentation continue des effectifs scolaires. Le budget "études" intègre la quatrième année d'OPAH, la recherche du site d'implantation d'une ZAE.

Après une année d'exercice de la compétence relative aux déchets ménagers, il nous est possible de prévoir des actions nouvelles (points de proximité, compostage individuel...) en maîtrisant la dépense, grâce notamment à la mutualisation des coûts engagés par le SYMTOMA.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le montant de la TEOM n'augmenterait que très légèrement. Une augmentation des taux de la fiscalité additionnelle devra permettre d'assumer financièrement notre nouvelle compétence ainsi que la disparition progressive des emplois aidés (CES et CEC). Cela permettra également d'améliorer les ressources propres de la Communauté de communes afin d'être en mesure d'assumer nos programmes futurs.

Le montant de la DGF alloué par l'Etat s'établit à 378 913 €. Cette augmentation est due à l'institution de la TEOM et à l'adhésion de 4 communes nouvelles. Les autres recettes de fonctionnement comportent les subventions diverses essentiellement issues du contrat de territoire signé avec le Conseil Général de l'Hérault.

Section d'investissement

Cette année 2005 voit le début des travaux des écoles Brissac/Cazilhac. Les programmes "travaux de sécurité" pour les écoles et la crèche, "acquisition de mobilier scolaire et de matériel de cantine" sont prévus ainsi que la poursuite d'un programme de renouvellement d'ordinateurs. Des crédits sont réservés pour l'extension de l'école du Thaurac, l'inscription au programme "village de caractère" de St Martial, et le Castellat de Montoulieu. Des achats de containers "ordures ménagères" sont également prévus.

Au budget des opérations soumises à la TVA sont inscrits le solde des travaux des ateliers relais désormais terminés ainsi que les premiers loyers.

Au cours du débat qui suit sont évoqués particulièrement les points suivants :

Le montant de la TEOM ; monsieur Carlu souhaitant éviter si possible une augmentation. L'augmentation de la DGF grâce à l'institution de la TEOM et la présence de 4 communes nouvelles dont se félicite monsieur Pétris.

Sont également évoqués les Ateliers Relais, l'inscription de St Martial au titre du programme "villages de caractères" et la possibilité d'engager des travaux au Castellat de Montoulieu avec une entreprise d'insertion.

2. Renouvellement de la ligne de Trésorerie avec la Caisse d'Epargne.

(...)

Adopté à l'unanimité.

3. SYMTOMA – Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes Cévennes Garrigue.

Le 14 février 2005, en application de sa délibération du 12 décembre 2004, la Communauté de communes Cévennes Garrigue demandait son adhésion au SYMTOMA. Le 3 mars 2005, le Comité Syndical du SYMTOMA a approuvé cette adhésion qui est désormais soumise aux collectivités adhérentes. Il convient donc d'approuver l'adhésion au SYMTOMA de la Communauté de communes Cévennes Garrigue.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses.

- Monsieur Jean-Paul Causse évoque la question de l'analyse de la qualité des eaux de baignade.

- Monsieur Pétris évoque la question de l'assainissement individuel. La situation de chaque commune est très différente, ce qui rend difficile une prise en compte intercommunale.